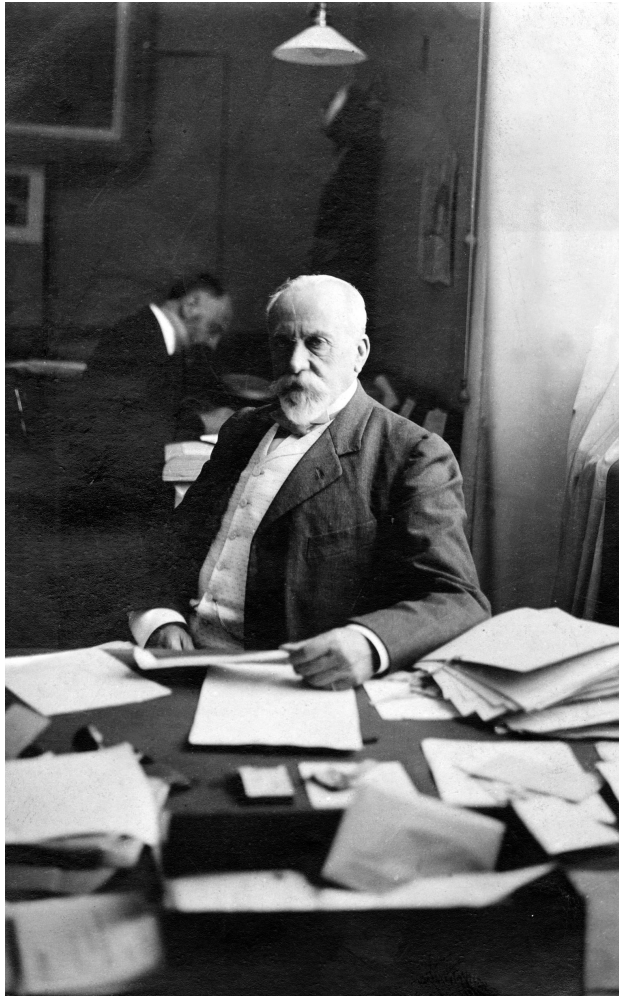


*Bulletin  
de la Société Henry Dunant*



*n° 31 - décembre 2020 - juin 2021*



*Gustave Ador  
1845 - 1928*

# Table des matières

<i>Faisons sonner les cloches de l'espoir!</i> .....	p. 1
--	------

## Documents et sources

- <i>Le livre de compte du D<sup>r</sup> Théodore Maunoir</i> Document présenté par Laurence Winthrop .....	p. 3
- <i>Lettre de Louis Appia à Jean-Michel Micheli. Jussy, le 3 mars 1850</i> Texte établi et présenté par Roger Durand .....	p. 7
- <i>Un discours pas prononcé pour cause de pandémie.</i> <i>Gustave Ador, discours du 1<sup>er</sup> août 1918, Zermatt</i> Texte établi et présenté par Valérie Lathion .....	p. 13

## Vie de la Société

- Assemblée générale n° 48. Le samedi 3 octobre 2020 .....	p. 21
- Activités réalisées. Deuxième semestre 2020 - premier semestre 2021 .....	p. 24
- Programme du second semestre 2021 .....	p. 28
- Hommage à Maria Franzoni, 1928-2021 .....	p. 29
- Hommage à Laurent Marti, 1929-2021 .....	p. 31

## Chronique bibliographique

- <i>Parcours CFR</i> par Philippe Garcia-Motta .....	p. 33
--	-------

## Communications

- <i>Henry Dunant et la Russie impériale, 1853-1910</i> par Mark Pestriakov .....	p. 35
- <i>Il y a 150 ans, Gustave Ador entrait au CICR</i> par François Bugnion .....	p. 43
- <i>Gustave Moynier. Le Manuel des lois de la guerre, 1880</i> par André Durand <sup>†</sup> .....	p. 49
- <i>Courir pour l'humanité</i> par David Lathion .....	p. 55

## Inventaire

- <i>L'insigne de la Croix-Rouge de Russie remis à Henry Dunant</i> par Antoine Clerc .....	p. 59
- <i>Coffrets électriques, distributeurs de courant sous-terrain</i> par Michel Favre .....	p. 65
- <i>Un article du Philatéliste Croix-Rouge n° 161</i> <i>Henry Dunant sur un billet suisse de 50 francs</i> par Urs Graf .....	p. 70

## **Faisons sonner les cloches de l'espoir !**

Peu d'entre nous, lors de la parution de notre dernier bulletin, auraient sans doute imaginé que cette redoutable pandémie mondiale affecte toujours aujourd'hui notre quotidien. Certes d'une gravité relative face aux dégâts humains qui ont endeuillé l'humanité tout entière, les annulations et reports répétés du contenu de l'agenda de notre société ont pu altérer notre moral et notre volonté d'entreprendre. Mais l'homme à terre toujours se relève, et les efforts de la médecine et de chacun d'entre nous permettent désormais d'entrevoir réellement le bout du tunnel, et une reprise prometteuse de nos activités. Soyons en donc convaincus : le second report en octobre du colloque consacré aux Appia et à la Société évangélique sera cette fois le bon.

La pandémie a par ailleurs eu l'élégance d'épargner ces admirables ouvriers qui, dans des conditions difficiles, ont œuvré à l'achèvement de la réhabilitation du siège de notre société. Et si c'est à l'œuvre que l'on reconnaît l'ouvrier, soyons assurés que tous ces « œuvriers » peuvent être fiers du résultat de leur peine. Oui, nous avons désormais un toit neuf, des murs solides, un lieu accueillant propice à l'accueil, à l'échange et la recherche, une chapelle ouverte à tous que peut-être nous désignerons dans un avenir proche sous l'appellation de Centre Henry Dunant.

Un site prometteur puisqu'à peine terminé, ce nouveau vaisseau que nous lançons dans l'océan du savoir fait le plein en accueillant aussi bien un locataire qu'un étudiant ou de nouvelles collaborations. A l'instar de celle que notre société a menée avec Marc Pestriakov, étudiant en master au Global Studies Institute de l'Université de Genève, qui a fait son stage de fin d'études dans nos murs, en travaillant sur les liens entre Henry Dunant et l'Empire russe, et qui prépare la traduction en russe de la

biographie de Gustave Moynier. En attendant de les lire, nous pouvons déjà prendre connaissance des conclusions de son travail de stage dans ce présent volume.

La pandémie n'est pas non plus parvenue à empêcher la concrétisation d'un projet ambitieux et inédit centré sur la personnalité de Gustave Ador et l'histoire de l'engagement humanitaire en temps de paix à Genève. Inauguré le samedi 12 juin en présence de Mme la Conseillère d'État Nathalie Fontanet et des dirigeants des grandes institutions humanitaires déjà actives à Genève il y a cent ans, ce projet intitulé *Courir pour l'humanité* marque la concrétisation d'une collaboration avec l'association culturelle Histoire en Lumière qui s'est établie sous le toit de notre chapelle. Il s'agit d'un défi culturel et sportif accessible à tous, toute l'année sur réservation, que l'on peut tenter entre amis ou en famille, aussi bien à pied qu'en vélo ou trottinette, voire en transports publics. Durant environ deux heures, grâce à une animation en direct, les participants endosseront le rôle de responsables d'organisations humanitaires (Gustave Ador, Eglantyne Jebb, Fritjof Nansen, Marguerite Frick-Cramer, etc.) arpenteant Genève pour négocier des accords, rechercher des fonds, convaincre des diplomates et solutionner plus d'un imprévu. Une expérience hors du commun, qui permettra aussi de faire mieux connaître le rôle essentiel joué par Gustave Ador dans l'action humanitaire, et sa stature internationale de premier plan.

Parmi tant de perspectives enthousiasmantes, nous ne voulons pas oublier d'évoquer la disparition de notre très chère amie Maria Franzoni, fidèle membre, entre toutes, de notre société. Si nous lui rendons l'hommage dont elle est digne dans ces pages, nous voulons simplement nous souvenir ici de sa disponibilité de toujours, ainsi que de ses talents de traductrice qui nous furent si précieux.

Valérie Lathion



## Le livre de compte du D<sup>r</sup> Théodore Maunoir

Laurence Winthrop

Un livre de compte, tenu par un médecin genevois au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a traversé plus de cent-cinquante ans pour nous permettre de connaître ses patients, les soins qu'il leur apportait et les honoraires qu'il pratiquait.

Il est en effet rare d'avoir accès à ces informations, faute d'archives professionnelles ou familiales. Il se trouve que le livre de compte du D<sup>r</sup> Théodore Maunoir (1806-1869) est passé de génération en génération sans dommage. Cette transmission a été protégée du fait que le fils de Théodore, Paul Maunoir, était lui-même médecin, l'un des fondateurs d'ailleurs de l'hôpital Gourgas pour enfants à Plainpalais. Le fils de Paul, Roger Maunoir, exerçait lui aussi la médecine. Puis ce cahier est passé, intact, dans les mains de sa fille aînée, Isabelle, ma mère.

Ce témoignage de la vie quotidienne d'un médecin genevois de cette époque s'avère riche d'enseignements. Je vous invite à partager mes impressions générales laissées par la lecture de ces nombreuses pages.

Cet épais cahier à la couverture cartonnée surprend par la simplicité et la clarté de sa tenue. Sur une durée de près de vingt ans, à peine un nom, voire deux sont biffés, aucune rature, aucune tache d'encre. Juste parfois une calligraphie plus marquée après l'utilisation d'une plume neuve et toujours cette netteté de l'écriture. Les bords à peine cornés rappellent l'ouverture quotidienne de ces pages. Aucune odeur de renfermé ne s'en dégage, le praticien pourrait demain s'asseoir à son bureau et poursuivre son travail.

La première ligne de ce cahier indique la date du 25 août 1849, soit 15 années après l'ouverture de son cabinet. Il y aurait eu un premier cahier, hélas perdu. La lecture se termine à la date émouvante du 24 avril 1869, soit deux jours exactement avant sa mort subite, à l'âge de 63 ans.

Chaque ligne indique la date, le nom du patient, la mention d'une consultation à son cabinet rue du Soleil-Levant ou d'une visite chez le malade, puis le montant de ses honoraires. Parfois et même assez souvent, on lit « accouchement » à la rubrique des soins. Les accouchements au domicile de la future mère demandaient une surveillance accrue jusqu'à la délivrance. Une délivrance qui se passait souvent au milieu de la nuit, suivie éventuellement de complications, parfois dramatiques. Dans une lettre qu'Herminie Maunoir, sa première épouse, écrivait à ses fils à Paris, on en lit un témoignage :

*Le Padore<sup>1</sup> a perdu la pauvre petite dame qu'il avait accouchée. Elle est morte le lundi suivant. Il en a été très affligé. Depuis, la nourrice de la petite fille a failli mourir elle aussi. Heureusement elle va mieux. Mais Théodore n'a pas laissé passer un jour depuis la mort de la jeune femme sans y aller soit pour le mari désespéré, soit pour l'enfant, soit pour la nourrice. Il a accouché une autre dame qui se porte bien. Et encore une autre dame hier. J'espère qu'il sera libre à la fin de la semaine...*

A cette époque encore sans antibiotique, les visites à domicile s'imposaient pour soigner une bronchite ou réduire une simple fracture. Des visites quotidiennes, voire deux fois dans la journée si la gravité du cas le demandait.

Beaucoup de noms de patients font référence à la bourgeoisie genevoise. On y retrouve notamment les familles Lullin, Aubert, Deonna, Cellérier, Necker, Naville... Certaines vont s'allier d'ailleurs avec les Maunoir. Ce sera le cas des Durante, des Ferrière, des Coutau, des Oltramare.

À son cabinet ou en visite chez ses malades, le médecin de famille soigne les enfants, leurs rougeoles et leurs varicelles, leurs entorses, puis plus tard accouche les jeunes mères de la nouvelle génération. Il est mentionné parfois « quatre vaccins » pour une même famille. Probablement celui contre la rougeole pour les quatre enfants... Théodore Maunoir

<sup>1</sup> Son surnom familial.

mentionne aussi des consultations données avec son oncle, le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Maunoir, célèbre ophtalmologiste, ou avec son collègue, le D<sup>r</sup> John Bizot, l'ami de toujours. Un diagnostic nécessitait parfois plusieurs compétences.

Toute sa jeunesse, Théodore Maunoir l'a passée pour des raisons de santé personnelle au Salève, à Mornex. C'est là qu'il y retourne dès qu'une journée de liberté se profile. Il y soigne les habitants qu'il connaît de toujours, des paysans, des artisans, sans les faire déboursier un centime. Cependant, une ligne dans son cahier mentionne à Mornex Monsieur Perravex avec l'indication d'honoraires. Monsieur Perravex était alors le syndic de Mornex, député du royaume de Sardaigne. Au château de Faverges, le baron Blanc le fait venir régulièrement pour des soins fréquents et un accouchement ! Les honoraires conséquents concernent de nombreuses visites échelonnées sur une année entière, voire deux.

Il n'est jamais mentionné si le patient a consulté le médecin pour une bronchite ou un abcès. Par contre, une ou deux fois apparaît la précision d'une opération de la cataracte ou d'une ablation à l'œil. Les a-t-il faits à son cabinet ? Ou à l'hôpital puisqu'il en était l'un des chirurgiens ?

Les nombreuses lignes s'allongeant sous une même date permettent de mesurer la quantité de consultations données chaque jour à son cabinet ou en visite chez ses malades. Le cahier mentionne des patients à Longemalle, à Plainpalais, mais aussi dans les hôtels (les Bergues, la Paix, le Métropole) et plus loin à la campagne, à Jussy, Versoix, Troinex, Saconnex... Il se rend encore à Annecy pour soigner l'évêque du diocèse jusqu'à son décès en 1858. On se demande alors comment il s'y rendait. Avec une voiture à cheval qu'il conduisait ? Avait-il une écurie ? Se faisait-il plutôt conduire ? Il est possible que le baron Blanc à Faverges ou l'évêque d'Annecy lui envoie une calèche. Pour certaines destinations, les services publics fonctionnaient bien. La diligence entre Genève et Annecy, par exemple, pouvait prendre une vingtaine de passagers, devait changer de chevaux à Cruseilles et respectait les horaires.

Le rythme des consultations, des visites court tout au long de l'année, y compris en juillet et en août. Pas de réelles vacances. Quelques jours, peut-être ici et là pour monter à Mornex ou à Grange Passay respirer l'air de la montagne et chasser.

Des célébrités de passage ou installées à Genève apparaissent au fil des mois, comme la princesse Bellio, la marquise de Suffren, le marquis de Brême, la comtesse Tolstoï, la grande-duchesse Marie. Les visites au prince Radzivill sont régulières à son château de Saint-Jean qu'il habite avec sa femme, la célèbre danseuse Carlotta Grisi. Lady Gainsborough, lady Bradford, lady Hay ont apprécié certainement que le D<sup>r</sup> Maunoir parle couramment anglais. Il avait en effet poursuivi une partie de ses études en Grande-Bretagne et épousé en secondes noces Christine Jarvis, de Boston.

La tenue de ce livre traduit bien la simplicité et la modestie de l'homme qui s'engageait en même temps dans les mouvements humanitaires qui allaient rayonner bien au-delà de Genève.

## Lettre de Louis Appia à Jean-Louis Micheli

Jussy, le 3 mars 1850

Texte établi et présenté par Roger Durand

Dans le précédent numéro du *Bulletin de la Société Henry Dunant*, nous avons publié la lettre de Louis Appia à Jean-Louis Micheli, lui confirmant sa décision de s'établir à Jussy comme médecin de la commune, datée de Francfort, le 3 septembre 1849<sup>1</sup>. Une lettre du même au même, six mois plus tard<sup>2</sup>, montre que les questions d'argent prennent une forme concrète, sur le ton de la justification. Grâce ou à cause de ce débat, nous disposons de précieuses informations sur l'installation du jeune médecin à Genève et sur l'univers financier d'un médecin de campagne. Pour mieux mettre les chiffres suivants dans leur perspective, rappelons que la commune a promis à Louis Appia de mettre à sa disposition une maison et que, tant que celle-ci n'est pas disponible, le jeune médecin est logé chez un Jusserand, probablement sans avoir à payer de loyer.

<sup>1</sup> « Louis Appia vit une année charnière:1849. Sa lettre du 3 septembre au pasteur Louis Roehrich et au maire Jean-Louis Micheli », n° 30, Genève, novembre 2020, pages 6-10.

<sup>2</sup> Archives de la commune de Jussy, Ac 13.2/7; lettre de quatre pages manuscrites, sans cachet postal. Nous reproduisons le manuscrit tel quel, en introduisant des signes de ponctuation, en modernisant l'orthographe de quelques mots comme « entrautres » et en résolvant les abréviations courantes. Ayant passé les 31 premières années de sa vie en Allemagne, Louis Appia en a encore gardé certains usages comme les guillemets sur le « ÿ » de Jussy, pour le distinguer du son « u »; par exemple, le mot allemand s'écrit « Zylinder », mais se prononce « Zulinder ».

*Monsieur  
Monsieur J. L. Micheli<sup>3</sup>  
maire de Jussÿ  
au Crest*

*Monsieur le maire,*

*Quelques membres de votre commune ayant élevé des réclamations au sujet du taux auquel j'ai évalué mes services médicaux dans mes derniers comptes de Janvier, je prends la liberté de vous communiquer quelques données positives propres à éclaircir cette question de fait :*

*Avant mon arrivée à Jussÿ le prix des visites a été évalué à frs. 1.50 – frs. 2, entre autres dans deux lettres, l'une de Mr. le Docteur Despine<sup>4</sup> en date du 4 mars 1849, l'autre de Mr. Le Pasteur Roehrich<sup>5</sup> en date du 17 Février de la même année. – Me fondant sur ces indications, je me suis borné jusqu'ici, pour les quelques comptes que l'on m'a demandés, au minimum de frs. 1.50. Pour plus d'exactitude, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le relevé détaillé que je viens de tirer de mes livres :*

- <sup>3</sup> Jean-Louis Micheli (1812-1875) appartient à une famille de notables vivant « au château » qui est associée à la mairie pendant un siècle. Sensible aux besoins de ses administrés qui n'ont pas de médecin à proximité, il est un des fondateurs de la « Maison du médecin » qui a pour but d'attirer et de fixer à Jussÿ un médecin. Louis Appia est ainsi le premier titulaire de cette institution communale d'utilité publique.
- <sup>4</sup> Il s'agit probablement de Marc Jacob D'Espine (1806-1860), docteur en médecine de Paris, collègue de Théodore Maunoir et de John Bizot avec lesquels il a participé à la fondation de la « Société médicale d'observation de Paris » en 1833. Dès l'année suivante, il se signale par son intérêt pour les statistiques médicales à Genève.
- <sup>5</sup> Louis Roehrich (1811-1893) est pasteur à Jussÿ pendant 15 ans. Sa fibre sociale l'amène à remplacer parfois le médecin du village et à gérer une pharmacie accessible aux plus démunis. Sa correspondance avec des confrères comme L. Benit à Lancy montre qu'il s'intéresse de près aux tarifs médicaux pratiqués ailleurs dans la campagne genevoise.

LETTRE DE LOUIS APPIA À JEAN-LOUIS MICHELI

<i>Mr. Georges Dimier</i>	<i>pour 4 visites</i>	<i>fr. 6.-</i>
	<i>2 médicaments</i>	<u><i>fr. 1.50</i></u>
		<i>7.50</i>
<i>Mr. Gros de la Léchaire</i>	<i>3 visites</i>	<i>4.50</i>
	<i>3 médicaments</i>	<u><i>2.00</i></u>
		<i>6.50</i>
<i>M. Mair régent</i>	<i>6 visites</i>	<i>9.00</i>
	<i>5 médicaments</i>	<u><i>3.00</i></u>
		<i>12.00</i>
<i>M. François Dimier</i>	<i>6 visites</i>	<i>9.00</i>
	<i>médicaments</i>	<u><i>3.25</i></u>
		<i>12.25</i>

*Supposant que le compte de Mr. Duwillard-Bâtand a pu être surtout l'occasion des observations faites, je l'indique avec tous les détails:*

*Visites 1 Déc[embre] 6. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 20.  
(deux fois calculé pour une seule visite)fr. 19.50*

<i>12 pilules</i>	<i>.50</i>	<i>laxatif</i>	<i>.50</i>
<i>48 id.</i>	<i>1.50</i>	<i>poudre n° 0</i>	<i>.50</i>
<i>potion de [?]</i>	<i>.75</i>	<i>émulsion</i>	<i>1.00</i>
<i>émulsion</i>	<i>1.00</i>	<i>id.</i>	<i>1.00</i>
<i>potion</i>	<i>.75</i>	<i>pour friction</i>	<u><i>.50</i></u>
<i>[?]</i>	<i>.75</i>		
<i>émulsion</i>	<i>1.00</i>		
<i>poudre n° 0</i>	<i>.50</i>		

*fr. 10.25*  
*19.50*  
*29.75*

*J'ajoute enfin, Monsieur, dans la pensée que cela peut vous être agréable, quelques indications propres à vous faire apprécier plus exactement la position pécuniaire du médecin de Jussj:*

*J'ai fait du 24 Septembre 1849 – 15 Février 1850 dans Jussÿ & les communes environnantes 566 visites, donnant une moyenne de 3,9 visites par jour; de ces 566 visites 114 seront probablement gratuites.*

*Du 1 Janvier – 15 Février, je compte 118 visites ne donnant ainsi qu'une moyenne de 2,5 visites par jour. Des 118 – 30 pourront être gratuites.*

*Ces quelques renseignements, dont vous userez dans l'occasion selon votre volonté, serviront je crois à confirmer les assertions que j'ai eu l'honneur d'avancer dans nos dernières conversations.*

*Je ne veux point terminer, Monsieur le maire, sans vous exprimer le désir que vos prochaines délibérations avec Messieurs les membres de la commission & avec les chefs de famille de votre commune amènent, Dieu aidant, un bon résultat & vous prie d'agréer l'assurance de la considération & de l'attachement de votre dévoué  
L. Appia Dr méd.*

*Jussÿ, 3 Mars 1850*

*PS: Les visites indiquées comme probablement gratuites ont été faites aux pensionnaires de l'Hôpital et à quelques familles pauvres des environs, quelques-unes peuvent être rétribuées encore, mais j'ai lieu de supposer qu'une bonne partie ne le sera pas.*

Cette lettre technique du jeune citoyen de la ville libre de Francfort nous apporte de précieuses informations sur les premiers mois de son installation à Genève où se trouvent déjà trois de ses sœurs: Pauline est devenue l'épouse de Jean Vallette, Marie de Jacques Claparède, Cécile de Gabriel Bouthillier de Beaumont. Elles résident en ville ou dans le riche domaine de Collonges-sous-Salève, alors que lui s'exile dans une lointaine et pauvre campagne.

Louis Appia est opérationnel à Jussy le 24 septembre 1849. C'est la date la plus précise que nous ayons, pour l'instant, sur son arrivée à Genève.

Il se met aussitôt au travail. Du 24 septembre au 15 février 1850, il accomplit 566 visites sur 145 jours; comme il nous donne spontanément la moyenne journalière de ses visites: 3,90, nous pouvons en déduire



qu'il travaille sept jours sur sept. Va-t-il au chevet de ses patients tous les dimanches ou le jour de Noël ou le jour de l'an nouveau ? C'est possible, d'autant plus qu'il doit se faire une réputation.

Il applique le tarif convenu de 1,50 franc la visite, ce qui peut nous étonner car les médecins de campagne fixaient alors leurs tarifs en fonction de la distance à parcourir. La lettre du docteur L. Benit de Lancy du 8 février 1851 au pasteur Roehrich le précise avec détails : si la visite à Lancy est tarifée 1 franc, celles à Onex ou Plan-les-Ouates coûtent 2 francs, celles à Bernex ou Confignon 3 francs, etc.<sup>6</sup>

Les gains de Louis Appia s'élèvent à 678 francs pour 452 visites payables sur 145 jours ouvrables. Il gagne donc 4,67 francs par jour, ou environ 140 francs par mois. Mais il ne cache pas son inquiétude, parce que le rythme des visites vient de descendre à 2,56 visites par jour, pendant les six premières semaines de l'année 1850 !

Le cas de Monsieur Duvillard nous apprend que le médecin vend aussi des médicaments. Effectivement, le village de Jussy n'a pas de pharmacie et, du fait de son éloignement de la ville, l'approvisionnement en médicaments est un problème en soi.

Le plaidoyer de Louis Appia se borne à des francs et à des centimes. Nulle mention d'honoraires en nature n'est même suggérée. Ce silence peut nous étonner, dans la mesure où cette pratique était courante, surtout dans les campagnes.

Autre sujet d'étonnement : l'absence de patients aisés. Pourtant plusieurs familles de notables étaient fixées dans la commune de Jussy, les Micheli au château, les Faesch à La Gara, par exemple. Du même L. Benit de Lancy, retenons cette allusion : « et le prix dépend toujours de la fortune des malades ».

Les mentions de la pauvreté sous-tendent les constatations du jeune médecin. D'une part, il insiste sur le fait qu'il respecte le tarif de base : « au minimum 1,50 franc » par visite, alors que les experts avaient fixé une fourchette entre 1,50 et 2 francs. D'autre part, il chiffre le nombre de patients qui ne pourront pas le payer : sur l'ensemble des 145 premiers jours, 114 sur 566, soit 20 % ; plus inquiétant, sur les 45 derniers jours,

<sup>6</sup> Archives de la commune de Jussy, Ac 13.2.13/18.

30 sur 118, soit 25 % ! Le même docteur Benit de Lancy exprime le même souci : « Je ne vous parle pas d'un autre côté d'un certain nombre de familles indigentes ou voisines de l'indigence qui ne payent pas du tout, car là où il n'y a rien, le Roi perd ses droits, et ce dicton est encore plus vrai pour les médecins qui seraient très heureux de ne perdre qu'avec ceux qui n'ont rien, mais cela a souvent lieu avec d'autres. »

Enfin la lettre du nouveau médecin au maire de Jussy se termine par un appel aux membres de la commission de la Maison du médecin et aux « chefs de famille ». Quel sera son statut ? la suite de cette captivante correspondance nous l'apprendra, dans un prochain épisode.

# Un discours pas prononcé pour cause de pandémie

Gustave Ador, discours du 1<sup>er</sup> août 1918, Zermatt

Texte établi et présenté par Valérie Lathion

Issu d'un volume manuscrit<sup>1</sup>, composé de discours, lettres et notes de la plume de Gustave Ador, le discours qui suit a une mention dans la marge qui ne peut laisser indifférent: « Discours préparé pour être prononcé à Zermatt – Réunion renvoyée ». Dès lors, pourquoi publier aujourd'hui un discours qui n'a pas été prononcé? Quelle est la raison de cette annulation?

Le 24 juillet 1918, Gustave Ador, alors conseiller fédéral depuis plus d'une année, arrive à Zermatt pour y passer ses vacances. Il réside au Grand Hôtel de Riffelalp, surplombant le village, où il a ses habitudes. La veille, il écrit à son beau-fils: « Je me réjouis, comme un collégien, de me sortir de Berne »<sup>2</sup>. Conseiller fédéral depuis plus d'une année, en charge du Département politique puis du Département de l'intérieur, il est en effet accaparé par ses obligations de chef d'État. Ayant été élu dans des circonstances de grave crise politique due à l'affaire Hoffmann-Grimm<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Conservé dans des archives familiales.

<sup>2</sup> Lettre de Gustave Ador à Frédéric Barbey, Berne, 23 juillet 1918, in Daniel BARBEY et Roger DURAND (dir.), *Gustave Ador. Lettres à Germaine et à Frédéric Barbey, tome 2, 1914-1928*, Genève, Fondation Gustave Ador, Éditions Slatkine, 2009, p. 732.

<sup>3</sup> Le conseiller fédéral Arthur Hoffmann dut démissionner suite à la découverte de son implication dans la tentative de médiation secrète entre l'Allemagne et la Russie faite par le député national Robert Grimm. L'affaire a produit une brève mais grave crise politique interne, une profonde division entre Aléma-

qui a creusé un fossé moral entre Alémaniques et Romands, Gustave Ador a, une année plus tard, réussi à apaiser les esprits, à rétablir une certaine « paix confédérale », même si elle reste fragile. Il veille aussi à rétablir l'image de marque de la Suisse à l'étranger, tout en maintenant à tout prix le respect de la neutralité suisse, alors que l'Europe est dévastée par la guerre.

Passant donc des « vacances prolongées »<sup>4</sup>, en famille, de deux semaines<sup>5</sup> face au Cervin, il est sollicité par les autorités pour prononcer un discours lors de la fête patriotique du 1<sup>er</sup> août. Mais l'épidémie de grippe dite espagnole sévit déjà dans le pays et les festivités sont annulées, bien que Zermatt et la vallée de la Viège ne connaissent pas encore de cas de grippe<sup>6</sup> : « Tout est décommandé pour le 1<sup>er</sup> août afin d'éviter les réunions nombreuses. L'état sanitaire est excellent à la montagne mais mauvais dans la vallée du Rhône »<sup>7</sup>. Pourquoi donc publier tout de même ce discours, qui nous apprend du reste que Gustave Ador préparait soigneusement à l'avance ses interventions ?<sup>8</sup>

Il est évident que le parallèle avec ce que nous venons de traverser, où les annulations se sont succédées pour cause de pandémie, nous invite à mettre ce discours en évidence. D'autant plus que nous voyons que cent ans plus tard, les mêmes consignes sont appliquées pour lutter contre une épidémie : annulation des rassemblements, des fêtes, des événements publics, distanciation sociale même préventive. En Suisse, les premiers cas sont apparus en juillet parmi les troupes frontalières basées dans le

niques et Romands, ainsi qu'une crise diplomatique internationale, les Alliés reprochant à la Suisse de n'avoir pas respecté sa neutralité.

<sup>4</sup> *Journal de Genève*, 3 août 1918.

<sup>5</sup> *Journal de Genève*, 9 août 1918.

<sup>6</sup> Le *Journal de Genève* du 30 juillet 1918 mentionne l'absence de cas de grippe à Zermatt (en date du 28 juillet), tandis que le numéro du 2 août relate les « flots d'excursionnistes » et d'étrangers venus à la recherche d'un lieu éparigné.

<sup>7</sup> Lettre de Gustave Ador à Germaine Barbey, Riffelalp, 31 août 1918, in BARBEY et DURAND (dir.), *Gustave Ador. Lettres à Germaine...*, p. 734.

<sup>8</sup> Rédigé à la main à l'encre sur 9 pages, il contient de nombreux ajouts dans les marges, à l'encre ou au crayon. Son discours est déjà prêt le 31 juillet lorsqu'il écrit à sa fille que tout est annulé.

canton du Jura. L'épidémie est donc à ses débuts, touchant principalement les hommes, jeunes, au sein de l'armée: en juillet, l'armée déplore jusqu'à 35 victimes par jour<sup>9</sup>.

Sa publication se justifie aussi par la présence de nombreux thèmes très chers à Gustave Ador et que l'on retrouve dans de nombreux discours en tant que conseiller fédéral, ou, en 1919, en tant que président de la Confédération: l'unité confédérale – à replacer dans le contexte de sortie de crise politique –, la défense de la neutralité, la Suisse présentée comme une île au milieu de la tourmente de la guerre qui donne à ses citoyens – qui ne peuvent qu'être reconnaissants – des responsabilités et des devoirs, la Suisse présentée comme un phare, un modèle pour le reste du monde, en tant que démocratie « laborieuse », « ayant un idéal social d'entraide, de charité et d'amour », et en tant que modèle pour une future Société des nations, la Suisse terre d'accueil et de refuge, ainsi que la reconnaissance envers les États-Unis. À côté de la vision de Gustave Ador du patriotisme suisse lié à son rôle humanitaire, se dessine donc celle de sa solution pour dépasser la guerre et l'anéantir.

Ce discours reflète également les inquiétudes du moment: l'Europe dévastée par la guerre, l'épidémie et ses répercussions sur l'armée, mais aussi les difficultés économiques et le climat de forte tension sociale qui règne alors en Suisse, faisant craindre au gouvernement en place une montée en puissance des courants révolutionnaires. Les sous-entendus, que tous les auditeurs d'alors comprennent, envers le comité d'Olten<sup>10</sup>,

<sup>9</sup> La Suisse connaîtra trois vagues d'épidémie: la première l'été, principalement dans l'armée; la seconde, particulièrement meurtrière en automne, coïncidant avec les troubles liés à une grave crise politique et sociale autour d'une grève générale; et la troisième plus faible en janvier 1919. 50% de la population suisse a été touchée, alors que 6% périt. Au niveau mondial, plus de 50 millions de personnes meurent (3 à 4% de la population). Chiffres selon Patrick KURY, « Influenza Pandemic (Switzerland) », in Ute DANIEL, Peter GATRELL et al. (dir), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2015.

<sup>10</sup> Le comité d'Olten, réunissant les principaux fonctionnaires syndicaux et représentants politiques ouvriers, adresse à plusieurs reprises, dès février 1919, ses revendications au Conseil fédéral. C'est en novembre, lors de la grève générale, que les tensions seront les plus vives, alors que l'armée a été appelée pour maintenir l'ordre. Cf. Bernard DEGEN, « Grève générale », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 09.08.2012 (<https://hls-dhs-dss.ch/fr>).

ses revendications et ses menaces de grève, mettent en garde la population contre un péril étranger provenant de la Russie bolchévique et ses relais en Suisse. À ce stade, c'est l'homme politique qui s'adresse à ses concitoyens et aux étrangers présents en Suisse. Trois ans plus tard, ce sera en tant qu'humanitaire que Gustave Ador coordonnera l'organisation de l'aide humanitaire à la Russie bolchévique, dévastée par la famine de 1921, et relatera la nécessité de mettre de côté ses divergences politiques pour négocier avec l'ennemi afin de sauver des vies humaines.

**Discours de Gustave Ador prévu pour la cérémonie du 1<sup>er</sup> août 1918 à Zermatt**

*Le peuple suisse célèbre aujourd'hui pour la cinquième fois depuis la guerre sa fête nationale, l'anniversaire six fois séculaire du pacte de 1291, charte fondamentale de ses libertés et de son indépendance.*

*Les circonstances tragiques que nous vivons ne comportent ni fêtes bruyantes ni réjouissances. Elles nous conviennent bien plutôt au recueillement et aux salutaires réflexions.*

*Les cloches de nos Églises qui, dans nos villes, nos villages, nos campagnes, nos vallées les plus reculées se sont fait entendre ce soir, doivent résonner dans le cœur de notre peuple tout à la fois comme un hymne à sa reconnaissance et comme un solennel avertissement.*

*Nous serions en effet mille fois des ingrats si nous ne sentions pas combien notre bien-aimée Patrie a été providentiellement épargnée et si nous n'élevions pas nos pensées et nos cœurs en haut pour rendre grâce à Celui de qui nous tenons tous les biens dont nous sommes comblés.*

*Au milieu de l'effroyable tourmente qui accumule tant de haines, fait couler des torrents de sang, plonge des familles et des territoires immenses dans les larmes et le deuil, nous continuons à jouir des bienfaits de la paix.*

*Nous ne serons jamais assez reconnaissants pour cet immense privilège et jamais nous ne comprendrons assez les responsabilités et les devoirs qui en découlent pour nous.*

*En tout premier lieu, soyons vigilants. Prêts à toute éventualité, décidés à défendre notre neutralité et notre indépendance par tous les moyens en notre pouvoir contre quiconque tenterait d'y porter la plus légère atteinte. Et en disant cela, comment ne pas envoyer ce soir notre salut patriotique à notre vaillante armée qui monte fidèlement la garde à nos frontières. Nos officiers et nos soldats constamment arrachés depuis 4 ans à leurs familles, à leurs travaux, à leur gagne-pain accomplissent avec un admirable dévouement le devoir le plus sacré que la patrie puisse imposer à ses enfants.*

*Notre sympathie leur est particulièrement acquise en raison de l'épidémie de grippe qui, par sa soudaineté et sa gravité, a déjà causé bien des vides douloureux dans les rangs de nos troupes comme dans ceux de la population civile. Nous pleurons avec tant de familles affligées et déplorons la mort de tant de jeunes hommes. Puissent nos communes, nos cantons, la Confédération et le haut-commandement de l'armée prendre sans hésiter toutes les mesures nécessaires pour atténuer les conséquences de cette épidémie et assurer à nos malades tout le confort et tous les soins auxquels ils ont droit.*

*La collecte nationale en faveur de nos soldats et de leurs familles sera pour tous une occasion de leur prouver, non en paroles seulement, mais par des faits, tout ce que la Suisse doit à son armée et de quelle sollicitude elle entoure ceux qui répondent à l'appel de la Patrie.*

*La Croix-Rouge américaine vient de nous donner un émouvant et touchant exemple. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de leur dire ici, pacifiquement<sup>11</sup>, la gratitude émue de la Suisse pour ces [mot illisible] dons de 500 frs [mot illisible] chacun si généreusement et spontanément faits à nos soldats. Malgré les difficultés que lui créa la guerre, l'Amérique n'a cessé de prodiguer à notre pays les preuves de son amitié. Nous lui devons une grande reconnaissance pour tout ce qu'elle fait pour notre ravitaillement.*

*Mais c'est aussi et surtout à l'intérieur qu'il nous faut veiller sur nous-mêmes.*

<sup>11</sup> Lecture incertaine.

*Faisons trêve à nos mesquines dissensions. N'opposons pas Suisses allemands à Suisses romands. Prouvons au contraire que malgré nos sympathies individuelles, cris de nos consciences et de nos cœurs que nous avons le droit de pousser librement, prouvant que malgré nos différences de religions, de races et de langues, nous sommes indissolublement unis sous le drapeau fédéral et n'ayant tous qu'un désir, c'est de travailler à la prospérité et au développement de la Patrie que nous chérissons tous d'un égal amour.*

*Donnons au monde l'exemple d'une démocratie laborieuse, honnête, ayant un idéal social d'entraide, de charité et d'amour. Cherchons à réaliser des progrès dans tous les domaines par la collaboration de la Confédération et des cantons dont la souveraineté et la prospérité, sont une des conditions fondamentales de l'existence de la Suisse qui doit rester fidèle à ses traditions historiques.*

*Souvenons-nous que l'homme ne vit pas que de pain seulement, que c'est la justice qui élève les nations. Ne nous laissons pas par trop envahir par des préoccupations d'ordre matériel. Sans doute nous subissons à bien des égards les contrecoups de la guerre. Il faut nous imposer bien des restrictions, renoncer à beaucoup de facilités, subir un très fort renchérissement de la vie qui atteint très particulièrement les personnes dans une situation modeste. Sans doute plusieurs de nos industries, autrefois si prospères, traversent une phase difficile et sont peut-être en proie à devoir diminuer les heures de travail, la matière première leur faisant défaut. Sans doute le paysan, malgré tout son travail, a souvent bien de la peine à élever sa famille alors même que l'agriculteur a [mot illisible] écouler ses produits à des conditions avantageuses.*

*Mais que sont les petits ennuis de la carte de pain, de riz, de sucre ou de graisse à côté de tous les avantages que nous jouissons encore!<sup>12</sup>*

*Cessons donc de nous plaindre et de nous lamenter sur notre sort. Ayons un peu plus de respect et de confiance pour nos Autorités qui, aux prises avec de grandes difficultés, s'efforcent à les résoudre au mieux de l'intérêt général. Les mesures qu'elles sont appelées*

<sup>12</sup> Allusion au rationnement mis en place dans certains cantons en 1917 et au niveau fédéral en 1918.



*à prendre froissent souvent beaucoup d'intérêts particuliers. Mais ayons cette confiance qu'elles sont toujours inspirées par le souci du bien-être de la communauté.*

*Loin de moi la pensée d'étouffer les voix de la critique. Dans une démocratie comme la nôtre, le gouvernement a besoin d'être contesté et critiqué, à la condition que ce contrôle se fasse à la lumière des faits et sans prêter au gouvernement des intentions qu'il n'a jamais eues.*

*Il ne faut pas s'y tromper. Il règne dans beaucoup de milieux un certain mécontentement que des meneurs, bien mal inspirés, cherchent à exploiter pour créer de l'agitation dans notre pays. Le Conseil fédéral et les Chambres se sont trop efforcés de tenir compte des justes revendications. Mais elles n'accepteront jamais de recevoir des ultimatums et des ukases d'un comité qui ne tient aucun mandat du peuple. Ce sont là des procédés qui répugnent au robuste bon sens de notre peuple et dont il fera bonne justice. Ouvriers et paysans, citadins et campagnards, tous veulent travailler en paix et sont résolus à s'opposer aux grèves et au désordre.*

*Il y a dans l'assemblée qui m'écoutent bien des étrangers. Et c'est à eux que je veux adresser un dernier mot en terminant :*

*La Suisse, prête à tendre une main secourable à toute les infortunes, décidée à rester une terre d'asile et de refuge pour toutes les victimes de la politique, est résolue à rester elle-même, à ne subir aucune influence étrangère. Elle veut conserver ses mœurs, ses traditions, ses habitudes, son genre de vie, et ne pas laisser introduire chez elle des théories et des principes auxquels son peuple est nettement opposé.*

*Aux étrangers qui sont chez nous, nous ne demandons qu'une chose, respecter nos lois et nos institutions, et ne pas se mêler de nos affaires, bien décidés à expulser impitoyablement tous ceux qui par leurs écrits, leurs discours ou leurs actes, chercheraient à provoquer chez nous la haine des classes, l'anarchie sociale ou la révolution, dont nous constatons les funestes conséquences dans un grand pays en pleine désorganisation.*

*Ces semences destructrices de toute civilisation et de tout progrès ne trouveront jamais en Suisse un sol sur lequel elles puissent lever.*

*Tous nos efforts au contraire tendent à concilier intérêts du capital et du travail, de l'ouvrier et du paysan, et à atténuer le plus possible les souffrances imméritées des uns et des autres en assurant à chacun, au paysan, comme à l'ouvrier, la juste et équitable rémunération de son travail, en luttant contre les accaparements et les bénéfices exagérés que réalisent certains spéculateurs sans scrupules.*

*Et vous, internés français auxquels je souhaite que l'air pur et vivifiant de Zermatt ait rendu les forces et la santé physique et morale qui vous permettront, après la guerre, de reprendre vos occupations civiles, vous direz, chez vous, n'est-il pas vrai, que vous avez appris à connaître un petit pays qui n'a pas d'autre ambition que de rester libre et indépendant, et de trouver l'exemple de ce que pourra être un jour cette future Société des nations, où tous les peuples, librement constitués d'après leur volonté, au lieu de chercher à s'entre-tuer, auront la légitime ambition de réaliser, dans le droit et la justice, le plus de progrès pour le bien-être de l'humanité.*

*Mais chers Confédérés valaisans, c'est un grand privilège pour moi, d'avoir pu passer encore cette fois cette fête du premier août au milieu de vous. Vous savez quels sont les liens d'étroite amitié qu'unissent Genève au Valais, mais c'est [en tant que] conseiller fédéral, au nom de la Suisse, que je forme ce soir, les vœux les plus sincères pour la prospérité de votre beau canton, du peuple valaisan et de ses magistrats.*

*Le Conseil fédéral connaît les difficultés spéciales auxquelles est exposée votre robuste et vaillante population des hautes vallées. Il sait qu'il faut aux campagnards beaucoup de patience et de courage pour traverser la crise actuelle. Aussi, dans la mesure du possible, il s'efforcera de leur venir en aide, de faciliter votre ravitaillement et de faciliter pour vous les conséquences de la longue durée de la guerre.*

*C'est par une parole d'encouragement et de légitimes espoirs en l'avenir que je termine en vous disant « Hauts les cœurs ». Arrière les défaillances. Ayons confiance dans la solidarité confédérale.*

*Puisse ce 1<sup>er</sup> août 1918, consolider l'union entre tous les Confédérés pour le bonheur de nos cantons et de la Patrie suisse.*

*Qu'elle vive à jamais.*

## Assemblée générale n° 48

Samedi 3 octobre 2020

salle de paroisse du Petit-Lancy, 10 heures

Présents:       Espoir et Bella Adadzi, Stéphane Aubert, Daniel et Zoraida Guerrero, Bernard et Monique Dunant, Cécile Dunant Martinez, Roger Durand, Valérie Lathion, Elizabeth Moynier, Claude Page, Ariane Vogel

Excusés:       François Bugnion, Nestor Cruz, Claire Dunant, Olivier Jean Dunant, Claire Druc, Mariadèle de Goumoëns, Lester Martinez.

L'accueil se fait avec les mesures sanitaires requises.

1. Le procès-verbal n° 47 de l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2019 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure, Cécile.
2. Le comité est composé des personnes suivantes: Roger Durand, président; Cécile Dunant Martinez, vice-présidente; Elizabeth Moynier, secrétaire; Bella Adadzi, webmaster et trésorière (nommée pour l'année 2021); Valérie Lathion, éditrice; Stéphane Aubert, chef du projet pour le Siège SHD; Claire Dunant; Claire Druc; Lester Martinez; Nestor Cruz; Flávio Borda d'Água et Ariane Vogel
3. Roger Durand nous lit son rapport de président, avec les différentes activités de l'année 2019 qui sont décrites dans le n° 30 du *Bulletin de la Société Henry Dunant*, pages 19-24.

4. Rapport du trésorier : Nestor Cruz étant excusé, Roger Durand nous fait le résumé des comptes et finances de 2019. Etant donné le ralentissement des activités dû à la pandémie, l'année 2020 se profile plus difficile au niveau des finances.
5. L'assemblée adopte ces deux rapports à l'unanimité.
6. Programme 2020 :
  - Grâce à la collaboration avec Espoir et Bella Adadzi et à notre collaboration avec la Croix-Rouge du Val de Marne qui soutient son homologue du Togo, un projet de voyage se met en place, l'été prochain, pour faire une visite à la Croix-Rouge togolaise et pour y diffuser les biographies sur Henry Dunant et Gustave Moynier en langue éwé. Voyage prévu de 14 jours, selon la situation sanitaire.
  - Lundi 12 octobre à 18h30, Flávio Borga D'Água nous présentera des documents sur la Genève humanitaire conservés aux Archives d'Etat.
  - Rédigée par Catherine Hubert Girod, le *Sentier de l'humanitaire de la Croix-Rouge* est sorti de presse en anglais et en français. Des versions en allemand et en espagnol sont en cours d'impression.
  - Samedi 7 novembre à 14h, un colloque sur *Louis, Georges, Henry Appia et la Société évangélique* aura lieu à la chapelle de l'Oratoire.
  - Samedi 5 décembre à 15h : réunion des membres pour un bilan de l'année.

Toutes ces activités seront à ré-évaluer selon la condition sanitaire du moment.

7. Le renouvellement du Comité est approuvé à l'unanimité :
8. Etant donné leurs bons et loyaux services, Claire Dunant, Claire Druc, Ariane Vogel et Maria Franzoni sont proposées pour recevoir le titre de membre émérite de la Société Henry Dunant. Une réception sera organisée pour les remercier, quand la situation sanitaire le permettra.

9. Sont élus membres du Comité: Roger Durand, président; Cécile Dunant Martinez, vice-présidente; Elizabeth Moynier, secrétaire; Bella Adadzi, trésorière et webmaster; Valérie Lathion, éditrice; Stéphane Aubert, chef de projet; Flávio Borda d'Água; Nestor Cruz; Natacha Durand.
10. Les vérificateurs des comptes Monique Dunant et Roland Machenbaum sont élus par acclamation.
11. Le groupe de gestion du siège de la SHD est élu à l'unanimité: Bella Adadzi, Stéphane Aubert, Natacha Durand, Roger Durand, Zoraïda Guerrero de Ballestro, Valérie Lathion et Elizabeth Moynier.
12. Publications réalisées: *Le souper du Seigneur*; biographie de *Marcel Junod*; *Bulletin SHD*, n° 29; biographie d'*Henry P. Davison*, éditée en un temps record et traduite en français, espagnol et arabe; biographies d'*Henry Dunant* et de *Gustave Moynier* en espagnol, expédition incroyable au Costa Rica; biographie de *Gustave Moynier* en japonais; *Le sentier de l'humanitaire* en anglais et en français; *Bulletin SHD*, n° 30, sorti de presse cette semaine; le bon à tirer a été donné pour les biographies d'*Henry Dunant* et de *Gustave Moynier* en ukrainien.

Clôture de l'Assemblée générale à 11h30

Fait à Lancy, le 3 octobre 2020

Cécile Dunant Martinez

## Activités réalisées

Deuxième semestre 2020 – premier semestre 2021

À cause de la pandémie, les activités de l'année 2020 furent bien handicapées par la difficulté, voire l'impossibilité, d'organiser des rencontres, des conférences, des voyages d'étude. Agréable consolation, les travaux d'aménagement du **nouveau siège de la Société Henry Dunant** purent continuer, parfois cahin-caha, grâce au dévouement et au dynamisme des entreprises Luc Forster Charpente-Menuiserie-Carrelages-Toiture, Gilles Forster Plomberie-Chauffage, Kautz Electricité, Hochsner Fenêtres.

### Deuxième semestre 2020

Vendredi 3 juillet 2020

**Visite des travaux pour l'aménagement du siège de la Société**

Rétrospective du 1<sup>er</sup> semestre et perspectives pour le second semestre

Buffet-repas convivial canadien

Au siège, 92 route du Grand-Lancy, 1212 Grand-Lancy

Samedi 12 septembre 2020

Visite d'une délégation de la **Croix-Rouge du Val de Marne**

Philippe GARCIA-MAROTTA, Hervé PILET et Philippe TARDY

avec Bella et Espoir ADADZI, membres correspondants de la Société pour le Togo

Réception d'un buste d'Henry Dunant taillé dans de l'ébène par Athanase FANOU offert par la **Croix-Rouge du Togo**

Samedi 3 octobre 2020

**Assemblée générale n° 48**

Reportage photographique: voyage d'étude au Costa Rica  
par Cécile DUNANT MARTINEZ et Roger DURAND

Maison de paroisse de Lancy Gand-Sud; avec apéritif

6 octobre au 3 novembre 2020

**Mission au Togo** par Espoir ADADZI à Lomé et Kara pour établir les  
premiers contacts pour le voyage d'étude prévu en juillet 2021

Croix-Rouge, Université, Administration, Église, etc.

Lundi 12 octobre 2020

Visite guidée par Flávio BORDA D'ÁGUA

*Documents relatifs à la Genève humanitaire aux Archives d'État*

1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève

Jeudi 29 octobre 2020

*Le sentier humanitaire de la Croix-Rouge*

*The humanitarian trail of the Red Cross*

*Mit dem Roten Kreuz auf den Spuren der Humanität*

*El sendero humanitario de la Cruz Roja*

Genève, juillet-septembre 2020, chaque volume compte 48 pages  
deuxième édition, coéditée avec *Le pouvoir de l'humanité*

par Catherine HUBERT GIROD; lancement: siège de la Société

Mercredi 11 novembre 2020

*Bulletin de la SHD, n° 30* (avril 2019 - novembre 2020), 96 pages

Édité par Valérie LATHION et Roger DURAND

Jeudi 31 décembre 2020

Mise en terre d'un sapin de Noël appelé **Dunantia**, à l'entrée du siège de  
la Société Henry Dunant, par Olivier CHAPONNIÈRE, suite à un vœu  
écologique de son épouse Julie

**Premier semestre 2021**

Vendredi 29 janvier 2021

Repas avec les collaborateurs de l'entreprise Luc FORSTER pour fêter la **fin du gros des travaux** d'aménagement de la nef

Jeudi 4 février 2021

Rencontre avec Bénédicte RILLIET au sujet des **relations entre les médecins Frédéric Rilliet et Louis Appia**

Mercredi 24 février 2021

Formation du **Groupe de Gestion** du siège de la Société Henry Dunant  
Bella ADADZI, Stéphane AUBERT, Natacha DURAND, Roger DURAND, Zoraida GUERRERO et Valérie LATHION

Samedi 17 avril 2021

Première activité de la Société dans le nouveau siège, encore en chantier  
Conférence de Mark PESTRIAKOV, étudiant russe pour un master en  
Global Studies Institute de l'Université de Genève :  
*Henry Dunant et la Russie impériale, 1863-1910*

Samedi 8 mai 2021

**Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Visite guidée des lieux où la Croix-Rouge est née, dans la Vieille Ville de Genève, par Catherine Hubert Girod

Exposés sur la Conférence constitutive d'octobre 1863 et sur la Société évangélique, creuset spirituel d'Henry Dunant, au palais de l'Athénée et à la chapelle de l'Oratoire, par Roger DURAND

Samedi 12 juin 2021

Lancement par **Histoire en Lumière** du défi *Courir pour l'humanité*  
Conception, organisation et animation par David et Valérie LATHION,  
en collaboration avec la Fondation Gustave Ador

*Bulletin de la SHD, n° 31* (décembre 2020 - juin 2021), 72 pages.

Édité par Valérie LATHION et Roger DURAND



ACTIVITÉS RÉALISÉES AU PREMIER SEMESTRE 2021

Mardi 15 juin 2021, 9 heures

Assemblée générale de la « Société Louis Appia », en présentiel

Sauf mention spéciale, toutes les activités ont lieu au siège :

92 route du Grand-Lancy, 1212 Grand-Lancy

Jeudi 17 juin, 18 heures

Comité de la « Société Henry Dunant », n° 144, en présentiel

Samedi 19 juin, 10 h 30

Assemblée générale du « Comité Théodore Maunoir », en présentiel,

qui se mue en « Société Théodore Maunoir »

Communication de Laurence WINTHROP

*Le livre de comptes de Théodore Maunoir*

Mardi 22 juin, 18 h 30

Conférence de Patrice DELPIN

*La vocation humanitaire de Genève :*

*premiers repères au temps de l'Escalade*

## Programme du second semestre 2021

Vendredi 2 juillet 2021, dès 18 heures

**Rétrospective** du premier semestre 2021

Repas convivial sur la terrasse donnant sur la forêt du siècle

Mercredi 11 août 2021

**Voyage d'étude au Salève**, organisé par la « Société Théodore Maunoir »  
Mornex, Grange-Passay, Grange-Gaby, Maison Bonne

17-20 août 2021

**Voyage d'étude dans les Vallées vaudoises du Piémont**

organisé par la « Société Louis Appia »

Torre Pellice, Saint-Jean, les Uvers

Mercredi 25 août 2021, 15 heures

**Hommage** à Nina Murner de Claparède

Organisation : « Nina, la licorne volante »

Samedi 28 août 2021, 11 heures

**Inauguration du siècle** de la « Société Henry Dunant », de la « Société Louis Appia », de la « Société Théodore Maunoir », de la « Fondation Gustave Ador », de la « Fondation Prix Henry Dunant », du « Comité Antoine Boyv », d'« Histoire en Lumière » et de « Nina, la licorne volante ».

Conférence de Rainer SCHLOESSER

*Publications par et sur Louis Appia en Allemagne*

Samedi 11 septembre 2021, 10 heures

Conférence de Roger DURAND

*L'avenir sanglant, manuscrit malmené et méconnu d'Henry Dunant*

Samedi 9 octobre 2021, 10 h 30

**Assemblée générale** de la « Société Henry Dunant », n° 49  
suivie d'un repas canadien

Samedi 16 octobre 2021, 14 heures

**Colloque** historique

*Louis, Georges, Henry Appia et la Société évangélique*

Chapelle de l'Oratoire, 7 rue Tabazan, 1204 Genève

Samedi 4 décembre 2021, 15 heures

**Rétrospective de l'année 2021**

## **Maria Franzoni**

15 février 1928 – 2 avril 2021

Entrée au Comité de la Société Henry Dunant en 1995, Maria tu nous as beaucoup apporté pendant le quart de siècle où nous avons partagé les aventures des séances, des voyages d'étude, des recherches historiques, des assemblées, dans un cadre enchanteur.

Des séances, nous en avons partagé avec toi ! Entre le Comité, la Commission des publications, la préparation des expéditions plus ou moins lointaines, les assemblées générales, etc.

À Castiglione et Solferino, à Paris ou à Culoz, mais surtout en terre germanophone, tu nous as bien facilité la tâche par la pratique de ta langue maternelle.

Pendant de nombreuses années, nous avons tenté d'établir un catalogue des lettres envoyées et reçues par Henry Dunant. Pour les lettres manuscrites en provenance de l'Allemagne, ta maîtrise des écritures manuscrites de « Kurrentschrift » ou autres grimoires gothiques nous a été d'une utilité irremplaçable. Malgré la précarité de ta situation matérielle, tu as toujours travaillé bénévolement : de longues heures de déchiffrement, puis de dactylographie.

Avec Ariane et Elizabeth, tu as aussi contribué au succès de nos assemblées ou de nos colloques en assurant l'accueil des participants et en tenant le buffet aux pauses. Tâche humble, mais indispensable qui s'inscrit aussi dans ton engagement aux Samaritains de Genève.

## HOMMAGE À MARIA FRANZONI

Enfin, je garde un souvenir ému de ton hospitalité au chemin des Chênes, à Collonge-sous-Salève. La découverte magique du cimetière des Bouthillier de Beaumont – alliés aux Appia – prend une dimension nouvelle depuis que tu y reposes. Nos assemblées générales sous les arbres centenaires et nos agapes dans le grand couloir éclairé aux bougies furent des moments mémorables, propices aux échanges, riches en évocations de l'univers où évoluaient les Dunant, les Moynier, les Appia et autres Maunoir..

Discrète, fidèle, dévouée, Maria tu as contribué à l'harmonie et au développement de notre Société pendant de nombreuses années, malgré les difficultés qui t'assaillaient. À ta fille Gabrielle, à ton fils Jean-François, avec les membres du Comité, nous disons notre gratitude et notre sympathie.

Roger Durand  
Président de la Société Henry Dunant

## **Laurent Marti**

30 mai 1929 – 25 mai 2021

Fondateur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, figure iconique de Délégué du CICR, admirateur inlassable d'Henry Dunant, leader et ami dévoué, Laurent Marti nous a quittés au terme d'une vie beaucoup et bien remplie.

C'est grâce à l'aventure du Musée que j'ai appris à le connaître et surtout à travailler à ses côtés, dès les années 1980. À cette époque, les futurs délégués du CICR participaient à un séminaire de formation à Cartigny où l'on m'avait demandé de présenter Henry Dunant, sans fard ni guirlandes, sans souci de la tradition ni discours superficiel ou convenu. Vous pouvez imaginer mon bonheur! C'était le dimanche après le souper, en guise de sensibilisation avant la formation elle-même en Droit international humanitaire et autres disciplines qui allait durer une bonne semaine.

Dès que Laurent s'est mis en quête de doter Genève d'un Musée à la hauteur du fondateur de l'humanitaire, il m'a associé à l'élaboration du concept, soucieux de la rigueur historique et de la nécessité de mettre en valeur la flamme, l'inspiration, la fougue du Samaritain. C'est dans cette perspective qu'il a demandé à la Société Henry Dunant d'organiser des voyages d'étude aux sources de l'idée croix-rouge: naturellement Castiglione et Solferino, mais aussi Heiden et Saint-Gall. Forts du succès de cette formule, nous en avons organisé, des voyages d'étude!

Tout au long de la gestation du Musée, Laurent voyait grand, il ambitionnait spectaculaire, il osait original. Tant que le budget l'avait permis, il rêvait d'un ruisseau (presque un cours d'eau) traversant de part en part l'espace de l'exposition. Avec Nicolas Bouvier, ils ont tenté, et longtemps, de dresser un arbre de vie qui s'élancerait à travers les étages. Bref, les chiffres ont réduit les envolées. Mais Laurent a tenu à ce que le rôle du fondateur soit mis en valeur, comme souffle initiateur du Mouvement. Il est même parvenu à financer une statue de Dunant, créée par Segal, un artiste onéreux alors à la mode ; c'est d'ailleurs aujourd'hui le pauvre reste de cette grandeur dans l'actuel Musée.

Acteur de formation, il était même monté à Paris, Laurent avait le sens du spectacle, de la vedette, du charmeur. Mais, tout en assumant sa place de créateur d'une institution incontournable (le Musée), il restait modeste, proche de chacun. Il y a 2-3 ans, le hasard a mis entre mes mains une biographie de Laurent Marti, dactylographiée et signée Daniel Costelle avec lequel l'équipe fondatrice du Musée a beaucoup travaillé. Sur la page de couverture, quatre mots manuscrits de la main de Laurent : « à ne PAS publier ». Lorsque je lui en ai parlé au téléphone, il m'a simplement confirmé sa volonté de rester dans l'ombre, une fois son œuvre achevée. Dommage, car ces quelque deux cents pages auraient mieux fait connaître un grand serviteur du Mouvement humanitaire.

Roger Durand

## Parcours CRF

Philippe Garcia-Marotta

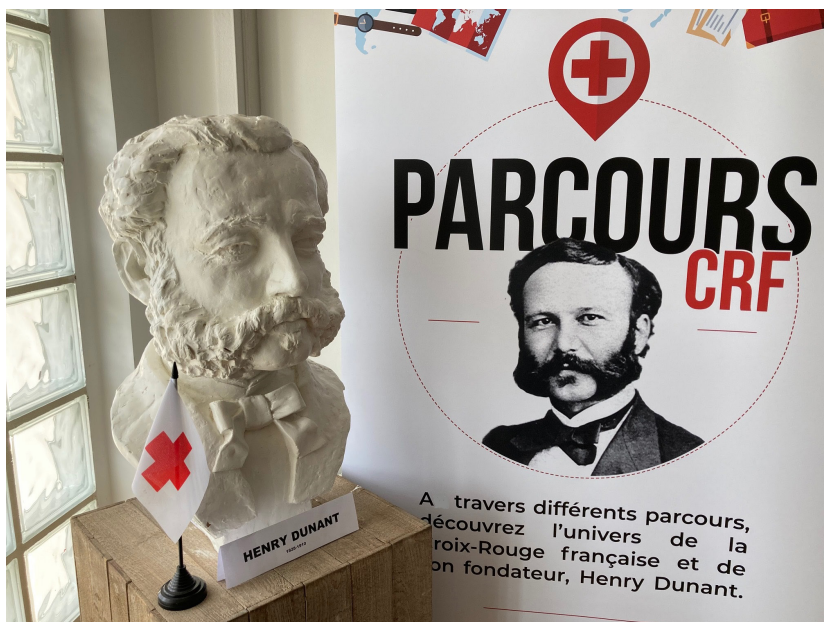
Président de la délégation territoriale du Val-de-Marne  
Croix-Rouge française

Le besoin de mémoire est un devoir et un défi pour toute entreprise humaine qui entend inscrire son projet, son engagement et son passé dans le temps long.

La solution numérique du Parcours CRF proposée et élaborée par la Croix-Rouge française permet ainsi d'accéder en ligne à des ressources documentaires et historiques sur la culture et les fondateurs du Mouvement humanitaire, à travers une diversité de sites ou lieux en Île-de-France.

L'objectif de ce parcours est donc de permettre à tous les acteurs Croix-Rouge, mais aussi aux curieux, jeunes ou moins jeunes, de commencer à découvrir et se forger une culture Croix-Rouge et Humanitaire grâce à cette démarche numérique qui sera mise à jour régulièrement avec de nouveaux parcours...





#### NATURALISATION

## HENRY DUNANT

C'est à Culoz, le 26 avril 1859, qu'Henry Dunant, âgé de 31 ans, de nationalité suisse, demande à être naturalisé Français.

Le fait qu'Henry Dunant ait choisi la mairie de Culoz pour acquérir la nationalité française peut s'expliquer par différentes raisons.

A Culoz, Henry Dunant était considéré comme un notable.

En 1793, son grand-père paternel y avait acquis le cellier d'un ancien monastère.





## Henry Dunant et la Russie impériale, 1853-1910

Mark Pestriakov

Les relations entre le fondateur de la Croix-Rouge internationale et l'empire des tsars s'articulent en trois volets. Si les deux premiers sont relativement bien connus, le troisième nous apporte de nombreuses informations nouvelles<sup>1</sup>.

### De Sébastopol à la fondation de la Croix-Rouge russe: 1853-1867

La guerre de Crimée commence en 1853, causant un grand nombre de victimes. Fondée en 1854, à Saint-Pétersbourg, sur les fonds de la grande-duchesse Elena Pavlovna et avec la participation de Nikolai Pirogov<sup>2</sup>, la Société des Sœurs de l'exaltation de la croix envoie un détachement à Sébastopol, sous la direction de Pirogov. Cette société est la première communauté de femmes, non seulement en Russie impériale, mais aussi en Europe, dont la tâche principale est d'aider les soldats blessés. Elle est

<sup>1</sup> Né à Moscou en 1994, Mark Pestriakov est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'université d'État des sciences humaines de Russie. À l'âge de 24 ans, il s'installe à Genève pour une maîtrise sur « la Russie – l'Europe médiane » à l'Université de Genève. Son travail de fin d'études a pris la forme d'un stage à la Société Henry Dunant pour étudier les liens entre Henry Dunant et l'Empire russe. Les résultats de ses recherches sont présentés dans cet article.

<sup>2</sup> Célèbre chirurgien russe, un des fondateurs de la chirurgie militaire.

considérée comme la précurseure de la Croix-Rouge.<sup>3</sup> Sur cette base, on peut noter que l'Empire russe est à l'origine du mouvement humanitaire en Europe, ce qui augmente la possibilité de liens entre elle et Henry Dunant.

L'étape suivante du développement de l'aide publique aux malades et aux blessés en Europe est la guerre de la France et du Piémont contre l'Autriche en 1859. Lors de la bataille de Solferino, le 24 juin, environ 40 000 hommes sont tués ou blessés en quelques heures. Frappé par la mauvaise organisation des soins aux blessés par le personnel médical de l'armée, Henry Dunant écrit un *Un souvenir de Solferino*, qui est publié en 1862, suscitant un large débat public.<sup>4</sup> Il y propose l'adoption d'une Convention internationale garantissant la protection des victimes de la guerre et la création de « sociétés de secours » nationales, qui seraient chargées de former des volontaires pour soutenir le service sanitaire de l'armée en cas de guerre. Son appel donne naissance au Mouvement de la Croix-Rouge.

Comme l'indiquent les *Mémoires* d'Henry Dunant, cette année 1862 marque le début des contacts et des liens entre le philanthrope et la Russie :

*C'est dans le même temps que Madame la grande-duchesse Hélène Paulowna de Russie, née princesse Charlotte de Wurtemberg fit connaître à l'auteur l'intérêt très spécial qu'elle avait pris à la publication de son livre; peu après cette princesse le fit mander à l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy, où elle séjournait. Elle lui promit de renseigner exactement le tzar Alexandre II sur l'importance du but proposé au point de vue de la charité et de l'humanité entre nations. C'est ainsi que les deux nobles femmes (Florence Nightingale et Hélène Paulowna) mentionnées dans le Souvenir de Solferino furent les premières à encourager leur auteur à marcher de l'avant. Madame la grande-duchesse Olga de Russie, depuis reine de Wurtemberg, fit mander deux fois Dunant auprès d'elle, et, sur sa demande, elle accorda immédiatement son patronage à un Comité de dames et de*

<sup>3</sup> Вера Соколова, Российское общество Красного Креста (1867-1917), СПбГУ, 2014. с.23. [Vera SOKOLOVA, Société de la Croix-rouge russe (1867-1917), Université d'État de Saint-Pétersbourg, 2014. p.23].

<sup>4</sup> Pierre BOISSIER, *Henry Dunant*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1974. p.10.

*messieurs à Stuttgart. Cette princesse eut la gloire, dit Cazenove, de patronner la première, entre toutes les princesses, les idées encore non réalisées du Souvenir de Solferino et de leur accorder, dès 1862, son gracieux et bienveillant protectorat.* »<sup>5</sup>

Ainsi, on peut noter que la fondatrice de la Société des Sœurs de l'exaltation de la croix est non seulement à l'origine du développement du mouvement humanitaire en Russie impériale, mais qu'elle influence aussi Henry Dunant quant à la création d'une organisation humanitaire mondiale. L'exemple de la grande-duchesse Olga montre également que les plus hauts responsables de l'Empire russe sont à l'origine du mouvement humanitaire en Europe et qu'ils sont parmi les premiers à établir un contact personnel avec Henry Dunant.

Le 9 février 1863, Henry Dunant, le général Guillaume Henri Dufour, l'avocat Gustave Moynier, les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir constituent à Genève le « Comité international de secours aux blessés », qui deviendra le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Celui-ci obtient qu'une conférence diplomatique soit convoquée à Genève et, le 22 août 1864, la *Convention de Genève* est signée par 12 Etats dont 10 la ratifient : Suisse, Bade, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Suède, Norvège et Pays-Bas. À partir de ce moment, des sociétés d'aide aux soldats blessés et malades émergent dans toute l'Europe.

Bien que l'Empire russe n'adhère pas à la *Convention* en 1864, c'est cette année que les autres informations sur les liens d'Henry Dunant avec la Russie apparaissent. Ainsi, dans une lettre datée du 25 mai 1864 et adressée à Gustave Moynier, Dunant écrit : « Je sais aussi qu'il [le *Souvenir*] a été traduit en russe et j'ai envoyé l'autorisation de le faire imprimer dans cette langue à Saint-Pétersbourg, mais je ne sais si le volume a déjà paru ».<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Henry DUNANT, *Mémoires*, texte établi et présenté par Bernard Gagnebin, Lausanne & Genève, Editions L'Âge d'Homme & Institut Henry-Dunant, 1971, p. 57.

<sup>6</sup> Daisy Catherine MERCANTON, *Henry Dunant. Essai bio-bibliographique*, Lausanne & Genève, Éditions de l'Âge d'Homme & Institut Henry-Dunant, 1971, p. 37.

La Russie adhère à la *Convention de Genève* le 10 mai 1867. Quelques jours plus tôt, le 3 mai 1867, la Société de soins aux blessés et malades est créée dans l'Empire russe, à l'initiative de l'impératrice Maria Alexandrovna; Alexandre II en approuve la charte. L'empereur, les grands-ducs et princesses, de nombreux laïcs de haut rang et des représentants du plus haut clergé deviennent membres honoraires de la Société. Celle-ci est placée sous le patronage de l'impératrice, bénéficie de l'aide de tous les fonctionnaires du gouvernement et reçoit des droits importants. Pendant 13 ans (1867-1880), l'impératrice Maria Alexandrovna est la patronne de la Société.

#### **La Convention de Bruxelles: 1874**

Dès 1871, Henry Dunant lance une Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation d'où sera issu un Comité exécutif international pour l'amélioration du sort des prisonniers de guerre, le 24 février 1874. La Russie impériale y adhère en nommant le prince Alexandre Suvorov membre de ce Comité, selon un rapport de Dunant du 8 avril 1874. Au nom du gouvernement russe, le prince Gortchakov s'en mêle dès le 18 avril.<sup>7</sup>

La Conférence de Bruxelles de 1874 marque la prochaine étape importante des relations d'Henry Dunant avec la Russie impériale, ou plutôt son attitude envers cet empire. Certes, Alexandre II patronne et encourage la réunion de cette Conférence; il propose que la Russie soit la puissance invitante et que la Conférence se réunisse à Bruxelles en août 1874. Cependant, les vues du tsar et de ses ministres divergent grandement des projets de Dunant, parce qu'ils veulent élargir le débat et arrêter les termes d'un « règlement général des rapports internationaux en temps de guerre ». Dunant résume ce désaccord: « Le congrès va finir cette semaine. J'ai tout le temps combattu la Russie, parce que la Russie veut régler la guerre, en laissant croire que c'est l'état normal de l'humanité à perpétuité, tandis que moi et la Société de prisonniers de guerre (comme celle des blessés) nous voulons diminuer les horreurs inévitables de la guerre, ce fléau terrible que les générations futures regarderont comme une perturbation insensée ».<sup>8</sup>

<sup>7</sup> Roger DURAND en collaboration avec Jean-Daniel CANDAU (dir.), *De l'utopie à la réalité*, Genève, Société Henry Dunant, 1988, p.269.

<sup>8</sup> BOISSIER, *Henry Dunant*, p.22.

Ainsi, nous pouvons dater les désaccords qui surgissent entre Henry Dunant et la Russie impériale en 1874.

### **Des retrouvailles et une grande popularité: 1896-1910**

Une publication de Vladimir Orlov ouvre cette troisième période: *La Croix-Rouge russe et ses tâches en temps de guerre et de paix*. Elle contient les informations suivantes :

*Henry Dunant, au fil du temps, a quitté la scène et a été complètement oublié, vivant dans une petite ville de Suisse, dans le décor mendiant d'un misérable hospice. Et ce n'est qu'en 1898 que l'aîné de 70 ans a été couronné de prix de la Douma de Moscou de 5 000 francs et du prix Nobel de 300 000 francs, car les personnes compétentes de Suède et de Norvège ont conclu à l'unanimité qu'Henry Dunant, créateur de l'institution de promotion de la fraternité et de la paix internationales, méritait le plus de recevoir le prix Alfred Nobel.*<sup>9</sup>

Cependant, je connaissais déjà cette information, car elle était indiquée dans la thèse de Madame Sokolova et était tirée uniquement de cette publication. Elle n'apportait rien de nouveau sur Henry Dunant et l'Empire russe. Cependant, après l'avoir étudiée, la Société Henry Dunant m'a chargé de trouver le plus d'informations possible sur le prix de la Douma de Moscou.

Quant à la publication *Société de la Croix-Rouge russe: aperçu historique des activités*, elle reflète également des informations sur les liens entre Henry Dunant et l'Empire russe :

*En conclusion de ce chapitre, il peut être approprié de mentionner que la Croix-Rouge russe, ayant pris connaissance de la situation financière difficile d'Henry Dunant, l'initiateur et véritable héros du triomphe de l'une des plus grandes idées de notre temps – la neutralité sur le champ de bataille et de tout ce qui a échoué en raison de blessures et de maladies, qui a formé la base de la Convention de Genève de 1864 de la Croix-Rouge – a estimé qu'il était de son de-*

<sup>9</sup> Vladimir ORLOV, *La Croix-Rouge russe et ses tâches en temps de guerre et de paix*, Kiev, Imprimerie de l'université impériale de Saint-Vladimir, 1904. p. 9.

*voir sacré de lui venir en aide. En 1896, on apprit que ce personnage désintéressé avait tellement négligé ses propres intérêts matériels pour sa cause philanthropique qu'au cours de ses années de déclin, il se retrouva sans aucun moyen et se trouva dans un hospice dans l'un des cantons suisses, Appenzell. En considération de ses grands mérites, la Croix-Rouge, avec la permission toute miséricordieuse de sa patronne l'impératrice Maria Feodorovna, a alloué 1 500 roubles et 1 000 francs de la caisse centrale de la Société en deux termes à la disposition d'Henry Dunant et, en attendant une décision sur l'évaluation par l'État des mérites exceptionnels de Dunant au profit de l'humanité, elle produit une pension mensuelle à partir du salaire de 1 000 roubles par an.<sup>10</sup>*

Ainsi, en comparant ces informations avec l'un des matériaux sources de la Société, et en particulier avec le document intitulé « Comité Central de la Croix-Rouge de Russie, télégramme à Henry Dunant, 7 mai 1896, signé par le président von Kaufmann », on peut noter que ce télégramme est plus susceptible de contenir des informations sur l'octroi d'une rente à Henry Dunant.

Ma tâche prioritaire suivante était dès lors de trouver des informations sur le prix de la Douma de Moscou en 1898, qui est mentionné dans ces publications.

Le seul matériel en accès libre que j'ai pu trouver sur ce sujet est l'article de Liudmila Arskaya, « À propos du prix de la ville de Moscou créé en 1897 et ayant existé jusqu'en 1913 ». <sup>11</sup> J'ai également traduit cet article du russe en français et j'ai pu en extraire de nouvelles informations sur Henry Dunant. Grâce à cette source, il a été possible d'établir que le XII<sup>e</sup> Congrès international des médecins s'est tenu à Moscou en août 1897. Ce fut un événement considérable, réunissant 7 500 médecins de différents pays. Une autre idée importante a été la création d'un nouveau prix à l'occasion du XX<sup>e</sup> Congrès. Le Comité spécial de la Douma de la ville de Moscou, réuni à l'occasion de ce Congrès, a déterminé : « Le prix de

<sup>10</sup> *Société de la Croix-Rouge russe: aperçu historique des activités*, Saint-Petersbourg, s. n., 1902, p. 72

<sup>11</sup> Liudmila ARSKAYA, « A propos du Prix de la ville de Moscou créé en 1897 et ayant existé jusqu'en 1913 », *Revue de Moscou. Histoire de l'État russe*, 2017.

la ville de Moscou est décerné pour un travail scientifique exceptionnel dans le domaine de la médecine ou de l'hygiène ou pour un travail et des activités exceptionnels visant à aider l'humanité qui souffre ». La partie financière du prix de la ville de Moscou a été fixée à 5 000 francs. Henry Dunant est devenu le premier lauréat du prix de la ville de Moscou en 1897. Il convient de noter que le jury était international. Contrairement au prix Nobel de la paix dont le montant est resté en Norvège, Dunant n'a pas renoncé à la partie financière du prix de Moscou, puisque l'argent lui a été remis par un envoyé spécial en Suisse.

J'ai également réussi à trouver des informations sur l'initiateur de la proposition d'attribution de ce prix à Henry Dunant. Dans la publication de K. Souzdaltsev *Sous la Croix-Rouge*, que j'ai déjà trouvée dans le processus de rédaction de ce rapport, il est indiqué que ce prix a été attribué à Henry Dunant sur la proposition du célèbre médecin allemand Rudolf Virchow, qui a été unanimement acceptée.<sup>12</sup>

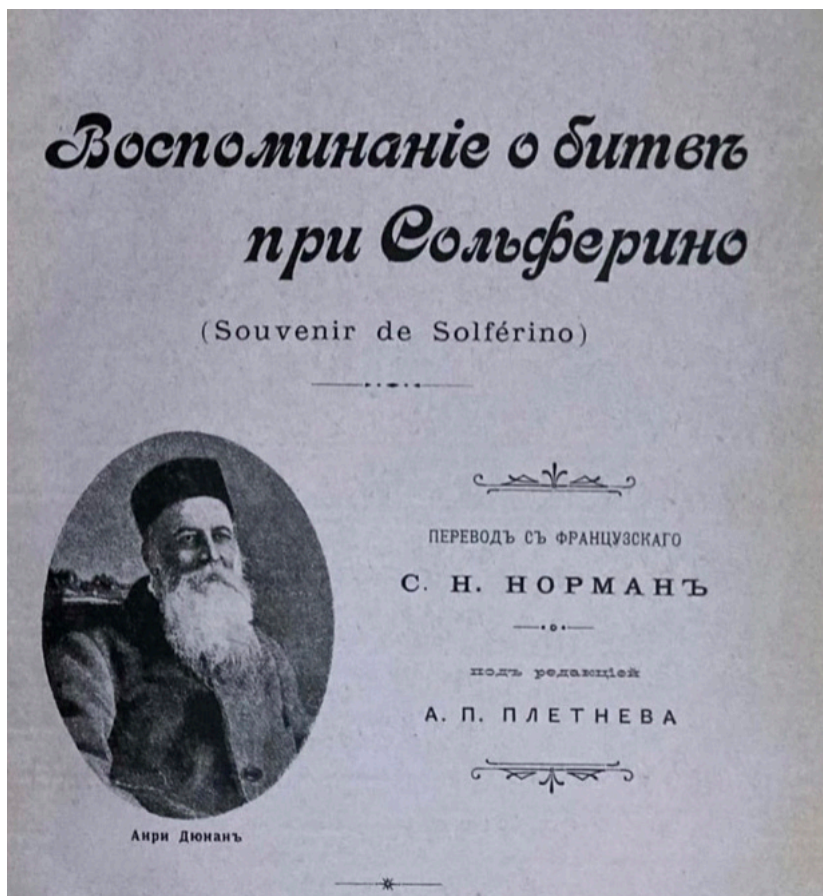
Ainsi, Henry Dunant est devenu non seulement le premier lauréat du prix Nobel de la paix, mais aussi le premier lauréat du prix de la ville de Moscou, 4 ans avant le Nobel ! Ce fait suggère que l'Empire russe a fortement apprécié ses mérites. À partir de 1896, celui-ci reçoit non seulement une pension à vie sur ordre de l'impératrice Maria Feodorovna, mais aussi, un an plus tard, ce prestigieux prix de la ville de Moscou. L'Empire russe est ainsi l'un des premiers pays à apporter un soutien financier au philanthrope oublié, peu après que celui-ci a été retrouvé par la presse dans un refuge à Heiden, dans une mauvaise situation financière, en 1895.

Il convient également de noter que de 1902 à 1906, de nombreuses publications et même des livres consacrés à Henry Dunant ont été publiés dans l'Empire russe, ce qui confirme également que ses mérites y étaient hautement appréciés et qu'il y avait un grand intérêt pour sa personnalité. C'est pendant cette période, et plus précisément en 1904, que la principale publication d'Henry Dunant *Un souvenir de Solferino* est publiée en russe, à Saint-Petersbourg.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> K. Souzdaltsev, *Sous la Croix-Rouge*, Moscou, Éditions Vie et Vérité, 1904, p. 25.

<sup>13</sup> Воспоминание о битве при Сольферино / Пер. с фр. С. Н. Норман / Под ред. А. П. Плетнева / Репринтное воспроизведение текста 1904 г. Место вып.

Pour conclure, citons un fragment d'une lettre d'Henry Dunant à la Croix-Rouge russe, datant de 1896: « si la Croix-Rouge couvre le monde aujourd'hui, c'est grâce à l'exemple donné pendant la Guerre de Crimée par son Altesse Impériale la grande-duchesse Elena Pavlovna... ».



Couverture d'*Un souvenir de Solferino* de 1904 en russe

оригинального издания С.-Петербург, типография Исидора Гольдберга. / Вступительная статья Пьера Буассье. – М.: МККК, 2015. -84 с. [*Un souvenir de Solferino* / Traduction du français par S. N. Norman / Édité par A. P. Pletnev / Réimpression du texte de 1904. Le lieu de publication de l'édition originale est Saint-Petersbourg, Imprimerie d'Isidore Goldberg. / L'article introductif de Pierre Boissier, Moscou, CICR, 2015, 84 pages.]



## Il y a 150 ans, Gustave Ador entrait au CICR

François Bugnion

C'est au cours de sa séance du 13 décembre 1870 que le Comité international de la Croix-Rouge décida de coopter deux nouveaux membres, Alphonse Favre et Gustave Ador. Le procès-verbal de la séance dispose sobrement :

*Les membres du comité, vu la multiplicité des travaux que la guerre leur occasionne et le concours limité auquel quelques-uns d'entre eux sont contraints, décident de s'adjoindre deux nouveaux collègues. Sont élus à l'unanimité, MM. Alphonse Favre, professeur, et Gustave Ador, avocat (M. Micheli, absent de la séance, a ratifié plus tard ces choix en ce qui le concerne).<sup>1</sup>*

Gustave Ador a siégé pour la première fois au sein du CICR lors de la séance du 17 décembre 1870;<sup>2</sup> il prit également part aux quatre séances qui suivirent, les 21, 24, 28 et 30 décembre 1870.<sup>3</sup> En revanche, il ne

<sup>1</sup> *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, 17 février 1863 – 28 août 1914*, édités par Jean-François PITTELOU avec la collaboration de Caroline BARNES et de Françoise DUBOSSON, Genève, CICR et Société Henry Dunant, 1999, pp. 188-189.

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 190-191.

<sup>3</sup> *Idem*, pp. 191-195.

participe pas aux séances des 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28 janvier, ni aux séances des 4, 8 et 11 février 1871.<sup>4</sup> Il reprend sa place au sein du Comité lors de la séance du 15 février 1871.<sup>5</sup>

Dans sa biographie de Gustave Ador, Frédéric Barbey suppose – sans l'affirmer de façon péremptoire – que cette absence de six semaines est due au service militaire. Il écrit en effet :

*Jusqu'au 30 décembre 1870, Ador est assidu aux séances qui ont lieu ou dans la vieille ville ou « aux Tranchées », hors des anciens remparts. Mais ensuite, il disparaît un mois et demi, mobilisé probablement.*<sup>6</sup>

L'hypothèse de Frédéric Barbey est fondée. En effet, après la capitulation de Napoléon III à Sedan et l'effondrement du Second Empire, la République, proclamée le 4 septembre 1870, avait hérité d'une situation désespérée: alors que les Prussiens assiègent Paris et marchent en direction du sud, le Gouvernement de la Défense nationale se retrouve prisonnier dans la capitale avec les meilleures troupes. La République réunit en province une nouvelle armée, l'Armée de la Loire, qui tente de contraindre les Prussiens à lever le siège de Paris. Battue à Beaunela-Rolande le 28 novembre 1870, cette armée est rejetée vers le sud. Le 6 décembre, les Prussiens occupent Orléans. Le Ministère de la Guerre conçoit alors le projet de faire une diversion vers l'est et ordonne à l'Armée de la Loire – rebaptisée Armée de l'Est – de progresser le long du Jura afin de dégager Belfort, qui commande le passage entre Vosges et Jura et dont la garnison tient tête aux Prussiens, puis de libérer l'Alsace et de couper les lignes de soutiens de l'armée prussienne.<sup>7</sup> Ainsi, la guerre se déplace vers les frontières de la Suisse.

Le Conseil fédéral décide de remobiliser des troupes pour garnir la frontière le long du Jura et prévenir toute violation de la neutralité. Le bataillon 20, dans lequel Gustave Ador est incorporé avec le grade de premier

<sup>4</sup> Idem, pp. 195-209.

<sup>5</sup> Idem, pp. 209-210.

<sup>6</sup> Frédéric BARBEY, *Un homme d'État suisse. Gustave Ador. 1845 – 1928*, Genève, Librairie J.-H. Jeheber, 1945 (réédition par procédé photomécanique, Genève, Comité Gustave Ador, 1995), p. 195.

<sup>7</sup> Colonel Édouard SECRETAN, *L'Armée de L'Est (20 décembre 1870 – 1<sup>er</sup> février 1871)*, 2<sup>e</sup> édition, Neuchâtel, Attinger Frères Éditeurs, 1894, 590 pages.

sous-lieutenant, est mobilisé les 3 et 4 janvier 1871 et va relever le bataillon 84 dans la région de Porrentruy. Avec la perspective de l'internement en Suisse de l'Armée de l'Est, le bataillon 20 est ramené à la Chaux-de-Fonds, où il arrive le 2 février, après trois jours d'une marche épuisante dans une neige profonde et lourde.<sup>8</sup>

Comme on le sait, l'offensive de l'Armée de l'Est, commandée par le général Bourbaki, s'est soldée par un échec douloureux. Après des marches épuisantes dans une neige épaisse et par un froid sibérien, cette armée est arrêtée sur la Lizaine, à une portée de canon de Belfort, et contrainte à une retraite dans une neige profonde. La riposte de l'État-major prussien tombe comme la foudre : prélevant sur les troupes qui assiègent Paris, il réunit une nouvelle armée qui traverse la Bourgogne et marche sur les arrières de l'Armée de l'Est, coupant ses lignes de soutien et ses voies de repli, de telle sorte que l'Armée de l'Est finit par être encerclée par l'armée prussienne dans la région de Pontarlier. Pour éviter une capitulation humiliante, elle n'eut d'autre choix que de demander asile en Suisse. Les 1<sup>er</sup> et 2 février 1871, la Suisse accueillait près de 90 000 militaires français.<sup>9</sup>

Il ne semble pas que Gustave Ador ait assisté à l'entrée des soldats français en Suisse, que ce soit aux Verrières ou dans un autre poste-frontière. Comme cet événement a profondément marqué les consciences de tous ceux qui en ont été les témoins, on peut supposer que si Gustave Ador y avait assisté, on en trouverait l'écho dans ses discours, dans ses écrits ou dans sa correspondance.

Le 28 janvier 1871, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale, et le comte de Bismarck, chancelier de l'Empire allemand, proclamé quelques jours auparavant dans la Ga-

<sup>8</sup> Jean DUNANT, « L'officier de milice », in *Gustave Ador, 58 ans d'engagement politique et humanitaire : Actes du Colloque Gustave Ador tenu au Palais de l'Athénée les 9, 10 et 11 novembre 1995*, édités par Roger DURAND avec le concours de Daniel BARBEY et Jean-Daniel CANDAU, Genève, Fondation Gustave Ador, 1996, pp. 129-138, en part. p. 133.

<sup>9</sup> Édouard SECRETAN, *L'Armée de L'Est*, pp. 551-580 ; Major Émile DAVALL, *Les troupes françaises internées en Suisse à la fin de la guerre franco-allemande en 1871. Rapport rédigé par ordre du Département militaire fédéral sur les documents officiels déposés dans ses archives*, Berne (sans indication d'éditeur), 1873, 314 pages.

lerie des Glaces, avaient signé à Versailles un armistice qui suspendait les hostilités sur tous les fronts, sauf pour l'Armée de l'Est. Toutefois, après l'internement de cette armée en Suisse, les combats avaient pris fin de ce côté-là également. Les risques, pour la Suisse, étaient écartés. On pouvait dès lors libérer les troupes qui couvraient la frontière. Le bataillon 20 est licencié le 9 février. Le premier sous-lieutenant Ador peut retrouver ses proches, son étude et ses collègues du CICR.

Lorsque le CICR décide, lors de sa séance du 13 décembre 1870, de coopérer Gustave Ador, son nom n'est pas inconnu. En effet, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 1870 comporte l'indication suivante :

*M. Moynier rapporte ce qui suit sur ce qui a été fait pour l'asile des convalescents : M. Demole-Ador ne peut se charger de rien, mais il a suscité l'idée qu'on pourrait peut-être utiliser le château de Chillon. M. Moynier, en conséquence, a écrit au Conseil d'État du canton de Vaud pour faire la demande. M. Gustave Ador s'est chargé de porter la lettre. Le Conseil d'État, après délibération, a répondu à M. Ador que le château sert pour le moment à la fois de prison et d'arsenal, et qu'en outre il doit éventuellement être tenu prêt pour recevoir des soldats que la Confédération pourrait avoir à y loger ; puis les locaux seraient crus et difficiles à chauffer. En revanche, le Conseil d'État vaudois a suggéré l'idée que le château d'Ollon pourrait peut-être être affecté au but que l'on se propose.*<sup>10</sup>

Ainsi, Gustave Ador a fait une première mission à Lausanne pour le compte du CICR en octobre 1870, deux mois avant d'être nommé membre du Comité. Sur le moment, cette mission n'a pas abouti. Toutefois, la graine devait germer quelques semaines plus tard. En effet, lorsqu'en février 1871, la Suisse dut accueillir les quelque 90 000 soldats de l'Armée de l'Est, le Conseil fédéral les répartit entre les cantons, au prorata de leur population et de leurs capacités d'accueil. Il en assigna 8000 au Canton de Vaud,<sup>11</sup> Le Conseil d'État décida de loger une partie d'entre eux au château de Chillon.<sup>12</sup>

<sup>10</sup> *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge*, 17 février 1863 – 28 août 1914, pp. 153-154.

<sup>11</sup> *Gazette de Lausanne*, 3 février 1871, page 3.

<sup>12</sup> La présence d'un groupe d'internés militaires français au château de Chillon est attestée par la gravure publiée dans le cadre du présent article. Cette gra-

Gustave Ador devait être nommé secrétaire du CICR lors de la séance du 22 mars 1871.<sup>13</sup> Il fut nommé vice-président du CICR lors de la séance du 25 février 1888, tandis qu'Édouard Odier lui succédait au poste de secrétaire du Comité.<sup>14</sup> Gustave Moynier ayant démissionné du poste de président du CICR, le Comité décida, lors de sa séance du 14 mars 1904, que Moynier conserverait le titre de président, tout en chargeant Gustave Ador d'assumer de fait le rôle de président. Le procès-verbal de la réunion dispose en effet :

*M. Ador donne lecture d'une lettre de M. Moynier donnant sa démission de président. M. Ador estime que le Comité se doit à lui-même ainsi qu'à l'œuvre toute entière de conserver M. Moynier à sa tête pendant toute la vie de ce dernier. Pour déférer à son désir, le bureau pourrait se charger de faire le travail nécessaire et décharger ainsi M. Moynier de la responsabilité de l'œuvre internationale. M. Odier parle dans le même sens et propose que le vice-président remplisse effectivement le rôle de président [...].*

*Cette proposition est adoptée et M. Ador communiquera à M. Moynier la décision du comité.*<sup>15</sup>

Enfin, Gustave Ador fut nommé président du CICR lors de la séance du 26 août 1910, réunie quelques jours après le décès de Gustave Moynier, survenu le 21 août 1910. Après l'expression des profonds regrets du Comité et les messages de condoléances, le procès-verbal indique sobrement :

vure reproduit un dessin de M. Alfred Escher, avec la légende : « Internés français à Chillon (1871) ». Dans son édition du 4 février 1871, page 4, la *Gazette de Lausanne* a publié un appel d'offres du 1<sup>er</sup> février 1871 du Commissaire des guerres en vue de la fourniture de rations de pain et de viande pour l'entretien des soldats français, d'où il ressort que 200 internés avaient été cantonnés sur le territoire de la commune de Villeneuve. Il s'agit probablement des soldats cantonnés au château de Chillon.

<sup>13</sup> *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, 17 février 1863 – 28 août 1914*, pp.219-221.

<sup>14</sup> *Idem*, pp. 538-539.

<sup>15</sup> *Idem*, pp. 693-694.

*Le comité procède ensuite à la reconstitution de son bureau. M. G. Ador est élu président par acclamation. Sensible à la confiance de ses collègues, M. Ador sent bien que M. Moynier ne peut pas être remplacé, mais il compte sur l'appui de ses collègues pour continuer à diriger le Comité international dans la voie où son regretté prédécesseur l'a si sûrement et si vaillamment conduit.*

*M. Odier est confirmé dans ses fonctions de vice-président, M. d'Espine, dans celles de secrétaire, et M. Adolphe Moynier, dans celles de trésorier.*<sup>16</sup>

Gustave Ador présida le Comité international jusqu'à son décès, survenu le 31 mars 1928. L'avant-veille, il avait encore présidé une ultime réunion du Comité.<sup>17</sup>



Déposé No. 1951/Gi Paléontant

[A. Escher]  
Dessiné de Mr. d'Escher  
offert au Gouverneur en 1871.

*Internés Français à Chillon (1871)*

Phototypie  
d'après l'original.

<sup>16</sup> *Idem*, pp. 693-695.

<sup>17</sup> Frédéric BARBEY, *Un homme d'État suisse*, p.216.

## Gustave Moynier

### Le Manuel des lois de la guerre, 1880

André Durand<sup>1</sup>

Revenons aux travaux de l'Institut de droit international. Le traité de San Stefano du 3 mars 1878, puis le traité de Berlin du 13 juillet, avaient mis fin, dans la péninsule balkanique, à trois ans de guerre. Mais le caractère extrême de la lutte avait montré, plus encore que ne l'avait fait la guerre de 1870, que les prescriptions du droit en vigueur étaient manifestement insuffisantes en regard de la violence des combats, et que même celles dont l'application n'était pas contestée étaient trop souvent ignorées par les combattants.

Lors de la session de Bruxelles de 1879, Gustave Moynier, rapporteur de la cinquième commission, (*Réglementation des lois et coutumes de la guerre*), mandaté par l'Institut, présenta un rapport sur l'état des codes et règlements relatifs aux lois et coutumes de la guerre édictés par les gouvernements de divers pays. A vrai dire, ses conclusions ne sont guère optimistes. A part les *Instructions* de Lieber (1863), les lois nationales ne sont pas de fraîche date, et quelques-unes sont si vieilles et surannées, constate le rapporteur, qu'on ne songerait certainement pas à les

<sup>1</sup> Avec ce chapitre XXII, nous poursuivons ici la publication d'une ample biographie de Gustave Moynier que feu André Durand, ancien délégué et historien du CICR, nous a laissée sous la forme de quelque huit cents pages dactylographiées. Voir les *Cahiers du centenaire* n<sup>os</sup> 2-9, Genève, Association Henry Dunant + Gustave Moynier: 1910-2010, parus entre 2007 et 2010; les *Cahiers de Genève humanitaire*, n<sup>os</sup> 1-10, 2010-2017; les *Bulletins de la Société Henry Dunant*, 2017 - 2020, n<sup>os</sup> 25, 26, 29 et 30.

invoquer en temps de guerre. « Les gouvernements eux-mêmes sont fort embarrassés de savoir quelles directives ils doivent donner à leurs soldats et c'est sans doute pour cela que la plupart d'entre eux s'abstiennent de les instruire à cet égard »<sup>2</sup>. En conséquence, Gustave Moynier présentait à ses collègues les deux propositions suivantes :

1°/ que, dans les conventions internationales relatives au droit de la guerre, il soit inséré un article nouveau spécifiant que les puissances contractantes s'engagent à édicter des peines sévères contre les violateurs de ces conventions. Le rapporteur demandait en outre que l'Institut examinât les moyens d'exercer sur les gouvernements une pression morale, plus puissante que celle qui résulte d'engagements humanitaires dépourvus de toute sanction.

2°/ que l'Institut poursuive l'accomplissement des vœux exprimés lors de sa session de La Haye, et particulièrement de celui-ci : « Il est désirable que les lois de la guerre soient réglementées par voie de convention, de déclaration ou d'accord quelconque entre les différents Etats civilisés. »

Au cours de la discussion en quatrième session plénière, plusieurs orateurs proposèrent de charger la cinquième commission de rédiger un *Manuel pratique des lois de la guerre*. Le professeur Bluntschli fit une proposition positive dans ce sens. En conclusion, l'assemblée adopta la première proposition Moynier et la proposition Bluntschli.

Les membres de la cinquième commission confièrent alors à Moynier le soin de préparer un projet, en prenant pour base de sa rédaction les dispositions du droit en vigueur, de la *Déclaration de Bruxelles*, des manuels récemment adoptés en France, en Russie et dans les Pays-Bas et les *Instructions* de Lieber. Le 15 février 1880, Gustave Moynier communiqua à ses collègues les premières épreuves de son travail, et révisa sa première rédaction selon les avis qu'il avait reçus.

<sup>2</sup> Cinquième commission d'étude - « Réglementation des lois et coutumes de la guerre », rapport par Gustave Moynier. *Annuaire de l'IDI*, volume 3-4, 1880, t. I, pages 312-320. Par sa lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1880, le vice-président du Comité central de la Croix-Rouge serbe informa Gustave Moynier de l'Institut de droit international que son manuel, *Lois de la guerre d'après le droit international*, avait été transmis à tous les officiers serbes. *Annuaire de l'IDI*, sixième année, 1883, volume 2, pages 283-285.



Ayant fait tirer une deuxième épreuve, Gustave Moynier la distribua à tous les membres de l'Institut. La Commission se réunit alors à Heidelberg, où elle siégea du 18 au 20 juin. Les membres présents<sup>3</sup>, après s'être concertés sur la version définitive du *Manuel*, décidèrent de la soumettre à la sanction de la prochaine session de l'Institut.

L'Institut se réunit à Oxford le 6 septembre 1880, dans la salle des thèses de la *Divinity School*. Gustave Moynier, en tant que rapporteur de la cinquième commission, présenta le projet de *Manuel* devant l'Assemblée. Après en avoir rappelé l'histoire et décrit l'économie, il conclut :

*Notre Manuel, s'il était appliqué, modifierait sur plusieurs points les coutumes existantes dans le sens du progrès moral et juridique, mais il n'est pas plus exigeant que la conscience publique. Il y a donc là un motif sérieux pour que, ainsi que nous l'avons décidé à Bruxelles en 1879, nous le proposons à tous les gouvernements civilisés, et une raison d'espérer qu'il ne rencontrera pas d'opposition auprès d'eux. La commission pense que l'Institut en sera comme elle persuadé et qu'après avoir ratifié par son vote le travail qu'elle lui soumet, il voudra bien lui donner la plus grande publicité possible, dans les sphères officielles et ailleurs.*<sup>4</sup>

L'assemblée adopta à l'unanimité le *Manuel des lois de la guerre sur terre*, et décida de rendre hommage au rapporteur. Sur proposition de Martens, l'Institut vota une adresse de remerciements à Gustave Moynier, « le rapporteur habile, zélé et dévoué qui est le principal ou plutôt le véritable auteur du *Manuel* ».

Le *Manuel des lois de la guerre sur terre*, connu sous le nom de *Manuel d'Oxford*, était ainsi l'aboutissement des travaux entrepris par l'Institut pour compléter ou améliorer les propositions de la Déclaration de Bruxelles, à la lumière des expériences de la guerre d'Orient. Retenant comme principes généraux le respect des populations inoffensives, le caractère loyal de la lutte, l'abstention de rigueurs inutiles, Gustave Moynier présente en quatre-vingt-six articles un exposé systématique des lois de la guerre, unissant en un seul document les prescriptions du

<sup>3</sup> Étaient présents : Bluntschli, Hall, Holland, Martens, Rivier, Schulze et Moynier.

<sup>4</sup> *Annuaire*, volume 5, page 156.

droit humanitaire et le droit de la guerre proprement dit : protection des blessés, des malades et du personnel sanitaire, respect des morts, sort des espions, restrictions dans la conduite des bombardements, des territoires occupés, de la propriété privée, des prisonniers de guerre, des internés en pays neutre, de la sanction pénale, de la réglementation des représailles. Gustave Moynier a en outre fait précéder les principales dispositions du *Manuel* par de brefs commentaires, qui en exposent les mobiles et qui en éclairent le sens.

*Le Manuel de l'Institut, écrit-il, fut dès lors cité avec éloge par les auteurs qui traitaient des lois de la guerre sur terre. Il fut traduit en plusieurs langues et souvent invoqué par les membres de la Conférence de la Paix, lorsqu'ils élaborèrent à La Haye la Convention du 29 juillet 1899 pour la substituer au Projet de Déclaration de Bruxelles. On comprendra que j'aie vivement regretté de ne pouvoir siéger dans l'Assemblée qui prit cette dernière résolution, couronnement des efforts de l'Institut. Le Conseil fédéral suisse m'avait fait l'honneur de m'y déléguer, mais l'état de ma santé ne m'avait pas permis d'en affronter les fatigues.*<sup>5</sup>

Gustave Moynier a trouvé dans l'Institut de droit international le milieu scientifique qui convenait à son caractère et à son tempérament : une association de juristes érudits, en petit nombre mais représentant un choix éclairé dans le domaine juridique, international par sa composition mais supernational par le fait que ses membres n'étaient pas les mandataires des Etats dont ils étaient nationaux, une conception commune du droit, des relations d'amitié et de confiance entre ses membres : « Il y apporta toute son âme, écrit Albéric Rolin, toute son ardeur généreuse et cet esprit d'organisation dont il avait donné des preuves éclatantes »<sup>6</sup>. En participant à ses travaux, il a lui-même perfectionné sa connaissance du droit international qu'il avait tout d'abord développée dans le domaine humanitaire :

*Personnellement, je goûtai beaucoup le genre de contrôle qu'exerçait l'Institut et m'y soumis plusieurs fois, concourant d'ailleurs activement aux autres travaux de cette association lorsque je croyais devoir le faire utilement, car j'y prenais un intérêt véritable. Le désir*

<sup>5</sup> Gustave MOYNIER, *Ma contribution*, page 26. ACICR, fonds Moynier.

<sup>6</sup> Albéric ROLIN, *Les origines*, (voir note 4), page 41.

*de justifier ma présence dans son sein m'ayant aussi porté à vouer au droit international une attention plus grande que précédemment, je puis dire qu'il a contribué à imprimer à mes travaux un caractère plus scientifique et à me rendre plus circonspect dans l'expression de ma pensée.*<sup>7</sup>

Au mois de mars 1890, Gustave Moynier avait fait présenter à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, dont il avait été nommé correspondant le 12 juin 1886, et dont il sera nommé associé étranger le 15 mars 1902, une communication sur l'Institut de droit international. Relevons une partie de sa conclusion où il exprime sa confiance dans l'action de l'Institut en faveur de la paix :

*Pénétré de cette vérité que « l'esprit scientifique est le véritable architecte du progrès »<sup>8</sup>, il s'inspire de l'un pour accompagner l'autre, ou plutôt pour conseiller officieusement ceux qui détiennent le pouvoir et auxquels il doit laisser la responsabilité de l'exécution. En poursuivant la substitution d'un droit des gens écrit au droit des gens coutumier, sous le régime duquel nous vivons généralement ou si l'on préfère la « transformation de la société de fait, qui existe entre les nations, en une véritable société de droit »<sup>9</sup> et en préparant à cette institution de judicieux progrès de pactes internationaux, il aide et stimule les conducteurs des peuples dans l'accomplissement de l'un de leurs devoirs les plus délicats. S'il persiste dans cette voie, il contribuera puissamment à faire consacrer l'empire du droit dans les rapports naturels des Etats, et il assurera ainsi leurs contacts obli-gés contre toute secousse funeste. »*

<sup>7</sup> Gustave MOYNIER, *Réminiscences*, page 32. Gustave Moynier poursuivit assidûment sa collaboration aux travaux de l'Institut de droit international. A la session de 1883 à Munich, il présenta un rapport sur la question du Congo ; aux sessions de Bruxelles en 1885, de Heidelberg en 1887 et de Lausanne en 1888, il présenta divers mémoires sur la question des chemins de fer en temps de guerre. Il fut nommé président de l'Institut lors de la session de Genève en septembre 1892, président d'honneur le 26 mars 1894 à Paris, membre honoraire le 18 août 1898 à La Haye.

<sup>8</sup> DAMETH, *Le juste et l'utile*, page XVI ; note de GM.

<sup>9</sup> ROLIN-JACQUEMYS, *Revue de droit international*, v. 463 ; note de GM.

*C'est dire que sa tendance est éminemment pacificatrice et par ce côté encore, il répond aux aspirations de notre temps. Bluntschli l'a dit: « Le droit des gens est une des plus solides garanties des relations pacifiques entre les peuples »<sup>10</sup>. Dans la balance où se pèsent les destinées des nations, l'Institut jettera donc utilement le poids de ses actes en faveur de la paix, pour contrebalancer l'influence contraire qui se manifeste par l'effroyable progression des armements. Plus son crédit intellectuel sera solidement et universellement établi, plus sa voix sera écoutée et plus rarement on se battra. »<sup>11</sup>*

Mais les conflits de la péninsule balkanique étaient encore loin d'avoir atteint leur terme. Les dispositions du traité de Berlin n'avaient apporté aux peuples en lutte qu'un répit provisoire, sans résoudre pour autant les problèmes politiques qui les divisaient. Les insurrections, les conflits internes resurgirent périodiquement avec la même violence qu'à l'époque où les membres de l'Institut de droit international rappelaient aux combattants que, si la guerre conduit trop naturellement à violer les lois de l'humanité, « le but suprême du droit qui est de maintenir entre les hommes des relations humaines n'en doit pas moins dominer la guerre elle-même. »

<sup>10</sup> *Communications et documents*, page 77 ; note de GM.

<sup>11</sup> Gustave MOYNIER, *L'Institut de droit international*, « Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques », Paris, Alphonse Picard, 1890. Communication lue devant l'Académie par le juriste Léon Aucoc, ancien membre du Conseil d'État.

## Courir pour l'humanité

Pour ne pas oublier les victimes russes de la famine et de la guerre civile en 1921, ni tous celles et ceux qui ont œuvré à les secourir

David Lathion

*Courir pour l'humanité* est un défi historique et sportif reconstituant à travers la ville de Genève les opérations à but humanitaire menées en 1921 par le Comité international de la Croix-Rouge, la Société des Nations et de nombreuses organisations philanthropiques au profit des populations russes. En endossant le rôle des grandes figures de ces institutions, les participants au défi, qui vont se trouver confrontés à un déferlement de missions souvent complexes et toujours urgentes, pourront revivre de façon réaliste une période charnière de l'histoire de la Genève internationale.

Confrontés en effet à des besoins d'une ampleur inédite et à des situations géopolitiques et diplomatiques nouvelles, les organisations humanitaires vont dépasser la traditionnelle séparation entre situation de guerre et situation de paix et inventer ce qu'on appellerait aujourd'hui la diplomatie humanitaire, incluant diffusion du droit, assistance alimentaire et médicale et fonction de puissance protectrice.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Jean-François FAYET, «Le CICR et la Russie: un peu plus que de l'humanité», *Connexes. Les espaces postcommunistes en question(s)*, 1, 2015, pp.55 ss.

Les événements survenus dans cette partie de l'Europe il y a un siècle sont d'une terrible actualité qui doit logiquement nous interpeller. Depuis l'effondrement de l'URSS, le CICR est contraint à une forte présence dans les mêmes régions – ou peu s'en faut – qui nécessiteront un engagement humanitaire sans précédent voici cent ans. Ces conflits déstructurés dans lesquels s'entremêlent intervenants étatiques et non étatiques, nationaux et internationaux, sont un singulier rappel des affrontements qui dévastèrent ces régions après la Première Guerre mondiale.

### **Genève, les organisations internationales et humanitaires, il y a cent ans**

Au moment où la première assemblée de la Société des Nations se tient à Genève en novembre 1920, la situation humanitaire dans l'Est de l'Europe est déjà dramatique. Si la moitié des prisonniers de la Première Guerre mondiale ont déjà pu être rapatriés, laissant encore plus de 200 000 hommes à secourir, près d'un million de réfugiés russes – hommes, femmes et enfants – tentent de survivre de la Pologne à Constantinople, chassés de leur pays par les conséquences de la révolution bolchevique et de la guerre civile.

Le CICR et de nombreuses institutions gouvernementales et privées sont déjà à l'ouvrage, mais l'ampleur de la tâche nécessite impérativement une centralisation des secours, chapeauté par une autorité internationale. Plusieurs délégués du CICR ont déjà alerté Genève, réclamant une intervention rapide de la SDN, et la nomination d'un haut-commissaire à la forte personnalité.

L'appel adressé au mois de février 1921 à la SDN par Gustave Ador n'a pas permis d'accélérer le processus de désignation. Les semaines passent, l'urgence s'accroît... D'autant plus qu'au printemps, une terrible famine s'abat sur les populations russes.

Autour de Gustave Ador, ancien président de la Confédération helvétique, président du CICR et représentant de la Suisse à la SDN, agissent des hommes et des femmes venus d'horizons multiples. Citons en exemple Fridjof Nansen, ancien explorateur et futur haut-commissaire pour les réfugiés de la SDN, Eglantyne Jebb, fondatrice de Save the Children et de l'Union internationale de secours d'enfants, Sir Eric Drummond,

secrétaire général de la SDN, Mary Dingman, cadre de la World Young Women's Christian Association, Albert Thomas, ancien ministre de l'armement français et premier directeur du Bureau international du travail, Marguerite Frick-Cramer, première femme élue membre du CICR, Jane Addams, présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté...

Ces femmes et ces hommes vont être partie prenante d'une évolution profonde du champ d'action et de la méthode humanitaire. Acteurs de l'apparition de structures internationales spécialisées, ils ont été les témoins de la mutation des exilés politiques au nombre limité du XIX<sup>e</sup> siècle en mouvements de masse de populations, victimes des idéologies ou des recompositions territoriales issues de la Première Guerre mondiale. La généralisation de l'apatridie, les dénaturalisations pour raisons politiques, l'apparition des échanges forcés de populations vont transformer la question des réfugiés en un véritable problème de politique internationale.<sup>2</sup>

Considéré bientôt comme un danger social, on souhaite voir le réfugié apatride pris en charge par la toute jeune Société des Nations, qui devra veiller à son rapatriement, ou à son placement dans un pays d'accueil. Mais pour les gouvernements d'alors, il s'agit d'un problème temporaire, à régler au cas par cas, et surtout d'un problème technique et non politique, distinction farouchement défendue au Conseil de la SDN au nom du respect du statu quo politique européen et de l'indépendance étatique.

Cette position sera critiquée par de nombreux juristes de différents pays qui, durant les années suivantes, dénonceront sans relâche un non-respect du droit des gens et une régression des droits naturels de l'homme.

L'immensité de la tâche d'assistance induite par le premier conflit mondial conduit également les divers acteurs humanitaires à faire évoluer leur action. À force d'acharnement, Gustave Ador et ses pairs obtiendront de la SDN la mise en place en 1921 d'un Haut-commissariat spécialisé et fédérateur chargé de la question des réfugiés. À partir de 1925, c'est le BIT qui prendra en charge le placement professionnel des réfugiés, sortant

<sup>2</sup> Lire à ce propos Dzovinar KEVONIAN, *Réfugiés et diplomatie humanitaire. Les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

ainsi ces derniers du champ politique pour en faire un problème social, à traiter pragmatiquement par une organisation internationale à caractère technique. L'institution genevoise consacre ainsi la mise en pratique à l'échelle internationale d'une politique sociale fondant sa légitimité sur une confrontation scientifique des données nationales.

Enfin, la montée en puissance de la philanthropie américaine, si elle décuple l'échelle de capacité d'intervention, induit également une évolution dans l'action humanitaire. En témoigne l'intention affichée du président américain Wilson d'utiliser l'aide alimentaire au peuple russe comme une arme contre l'avancée du bolchevisme en Europe. À Genève comme ailleurs, c'est bien à la naissance d'une diplomatie humanitaire de temps de paix qu'on assiste en ces années d'après-guerre.



Réunion du Comité international de secours à la Russie  
Genève, salle centrale, 19 septembre 1922



## L’insigne de la Croix-Rouge de Russie remis à Henry Dunant

Antoine Clerc

Le 3 septembre 2018, la Société Henry Dunant organisa une présentation du *Médaillier d’Henry Dunant* conservé au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En complément aux commentaires historiques résumés par Roger Durand, j’eus l’agréable tâche d’expliquer ou de mettre en valeur les caractéristiques phaléristiques des quelque vingt médailles ou décorations reçues par le fondateur de la Croix-Rouge que son neveu et exécuteur testamentaire Maurice Dunant avait disposées pieusement dans un vaste écrin. Parmi ces bijoux se trouve un superbe cadeau de la Russie des tsars.

Samedi 17 avril, le tout nouveau siège de la Société Henry Dunant a été inauguré par une conférence de Mark Pestriakov sur « Henry Dunant et la Russie impériale ». Comme le présent numéro 31 du *Bulletin* accueille le texte de sa communication<sup>1</sup>, il m’a semblé utile de sortir de mes notes quelques éléments relatifs à un document phaléristique illustrant l’estime qu’une tsarine vouait au philanthrope à l’occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

<sup>1</sup> Voyez les pages 35-42 du présent *Bulletin*.

Il s'agit de l'insigne de la Croix-Rouge de Russie qui a été créé le 24 juin 1899 (6 juillet dans le calendrier grégorien), à la demande de l'impératrice Maria Feodorovna, patronne de la Croix-Rouge russe, avec la permission de l'empereur Nicolas II. Régi par la chancellerie des ordres impériaux, il est attribué par l'impératrice sur un des critères suivants :

- Pour un service exceptionnel d'assistance aux malades et aux blessés pendant la guerre et aux nécessaires lors de catastrophes.
- Pour la création en temps de paix d'un organe important et sûr de la Société, d'une institution médicale de la Croix-Rouge, d'une communauté de Sœurs de la miséricorde et d'une autre institution utile de la Société.
- Pour la direction fructueuse pendant au moins 10 ans d'institutions individuelles de la Société de la Croix-Rouge.
- Pour d'autres services exceptionnels à la Société de la Croix-Rouge, à la discrétion de l'impératrice.

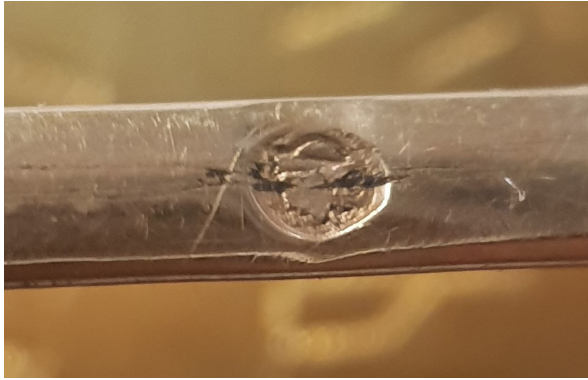
L'ordre fut aboli avec la destitution de l'empereur en 1917 et l'instauration de la République socialiste.



Insigne de la Croix-Rouge de Russie reçu par Henry Dunant

L'insigne se présente sous la forme d'une croix régulière en or, émaillée en rouge sur la face. Il mesure 47 millimètres de hauteur comme de largeur, et porte sur son épingle un poinçon d'orfèvre de Saint-Petersbourg.

Au dos, un verset biblique est inscrit en slave: БОЛЬШИ СЕЯ ЛЮБВЕ НИКТОЖЕ ИМАТЬ, ДА КТО ДУШУ СВОЮ ПОЛОЖИТЬ ЗА ДРУГИ СВОЯ. Évangile de Jean 15, 13: «Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime».



Détail du poinçon

La lettre d'attribution qui l'accompagne porte le texte suivant<sup>2</sup>:

БОЖИЕЮ МИЛОСТИЮ  
МЫ, НИКОЛАЙ ВТОРЫЙ,  
ИМПЕРАТОРЪ и САМОДЕРЖЕЦЪ ВСЕРОССИЙСКІЙ,  
ЦАРЬ ПОЛЬСКІЙ, ВЕЛИКИЙ КНЯЗЬ ФИНЛЯНДСКІЙ,  
И ПРОЧАЯ, И ПРОЧАЯ.

Иніціатору дѣла Краснаго Креста Господину Генриху Дюнань.

Вы благодаря своимъ выдающимся и многолетнимъ трудамъ, явились истиннымъ виновникомъ торжества одной изъ великихъ идей нашего времени, легкой въ основу Международной Женевской Конвенціи 1864 года.

Во вниманіе къ великимъ заслугамъ вашимъ, - какъ историческаго лица, и въ память восьмидесятилѣтія вашего рожденія, Ея Императорское Величество

<sup>2</sup> Un grand merci à M. Mikhail Chernyak pour la transcription du texte.

Государыня Императрица Марія Федоровна, съ сзволенія Нашего, Всемилостивѣйше пожаловала вамъ рескриптомъ въ 20 день Мая 1908 года даннымъ Канцлеру Россійскихъ Императорскихъ и Царскихъ Орденовъ, знакъ отличія Краснаго Креста.

Грамоту сію во свидѣтельство подписать , печатью укрѣпить и знакъ отличія препроводить къ вамъ Повѣляли Мы Капитулу Россійскихъ Императорскихъ и Царскихъ Орденовъ .

Дана въ Санктпетербургъ въ 10 день Іюня 1908 года.

Управляющій дѣлами Капитула Орденовъ [signature]

Дѣлопроизводитель Канцеляріи Капитула Орденовъ [signature]

БОЖІЕЮ МИЛОСТІЮ  
**МЫ, НИКОЛАЙ ВТОРЫЙ,**  
ИМПЕРАТОРЪ И САМОДЕРЖЕЦЪ ВСЕРОССІЙСКІЙ,  
ЦАРЬ ПОЛЬСКІЙ, ВЕЛИКІЙ КНЯЗЬ ФИНЛЯНДСКІЙ,  
И ПРОЧАЯ, И ПРОЧАЯ, И ПРОЧАЯ.

*Императору дѣламъ Краснаго Креста Государя Императора  
Донесень.*

*Да, благодарно своимъ видѣющимся и невидящимся трудомъ,  
являясь истиннымъ виновникомъ торжества дѣловъ нахъ великаго  
ирии нашего времени, являясь въ основу Международной Медицинской  
Конвенции 1864 года.*

*Во исполнение въ высочайшемъ повелѣніи - какъ императорскому  
гласно, и въ повелѣніи всеимператорскому великого государя  
на Императорское Высочайшее Государственное Канцелярское  
Дѣло Императрицы Маріи Федоровны, съ сзволенія Нашего,  
Всемилостивѣйшее пожалована вамъ рескриптомъ въ 20  
дня Мая 1908 года даннымъ Императору Россійскихъ Императорскихъ  
и Царскихъ Орденовъ, знакъ отличія  
Краснаго Креста.*

*Грамоту сію во свидѣтельство подписать, печатью укрѣпить и знакъ  
отличія препроводить къ вамъ Повѣляли Мы Капитулу Россійскихъ  
Императорскихъ и Царскихъ Орденовъ.  
Дана въ Санктпетербургѣ въ 10 дня Іюня 1908 года.*

*Управляющій дѣлами Капитула Орденовъ [signature]*

*Дѣлопроизводитель Канцеляріи Капитула Орденовъ [signature]*

24.

Lettre d'attribution de l'insigne  
Fonds Henry Dunant, Bibliothèque de Genève.

Nous pouvons en donner la traduction suivante :

PAR LA GRÂCE DE DIEU  
NOUS, NICOLAS II,  
EMPEREUR ET AUTOCRATE DE TOUS LES RUSSES,  
ROI DES POLONAIS, GRAND PRINCE DES FINLANDAIS,  
ETC., ETC.

*À l'initiateur de la Croix-Rouge, monsieur Henry Dunant.*

*Grâce à votre exceptionnel travail et aux nombreuses années, vous avez été le véritable héros du succès de l'une des grandes idées de notre temps, qui a posé la base de la Convention internationale de Genève de 1864.*

*En considération de vos grands mérites en tant que personnage historique, et en mémoire du quatre-vingtième anniversaire de votre naissance, Sa Majesté Impériale l'Impératrice Maria Feodorovna, avec Notre permission, vous a très gracieusement accordé, par ordonnance du 20 mai 1908 remise au chancelier des ordres impériaux et royaux de Russie, l'insigne de la Croix-Rouge.*

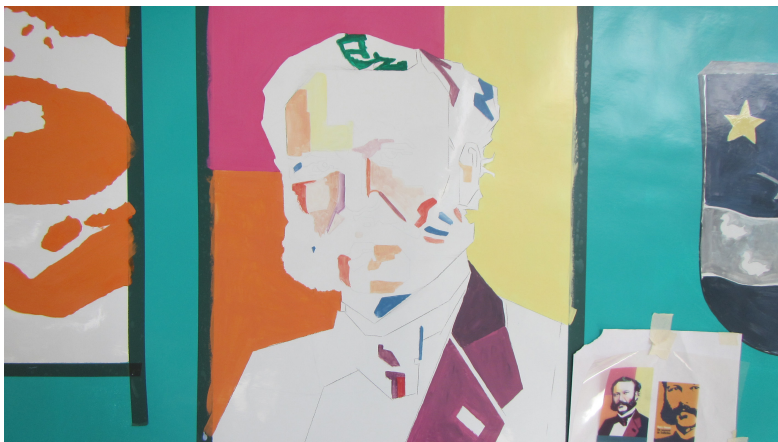
*Nous avons ordonné au chapitre des ordres impériaux et tsaristes de signer cette lettre en guise de témoignage, de la renforcer d'un sceau, et de vous transmettre l'insigne.*

*Fait à Saint-Pétersbourg le 10 juin 1908.*

*Le directeur général du chapitre des ordres [signature]*

*Le greffier de la chancellerie du chapitre des ordres [signature]<sup>3</sup>*

<sup>3</sup> Source consultée le 22 mai 2021 : numismat.ru, auction 18, lot 198, vente au 26 juin 2021, estimation 40 000 roubles (soit environ CHF 500.-).



Etapes de la confection de la toile du coffret  
Le portrait au pinceau - La mise en couleurs du portrait

## Coffrets électriques, distributeurs de courant souterrain

Michel Favre

### L'histoire, mon histoire

Le feu du carrefour est au rouge, me trouvant seul dans mon véhicule de fonction, je suis témoin d'un problème de deux agents électriciens à ouvrir la porte d'un coffret, la raison : les couches de colle d'affichages sauvages qui empêchent l'accès à la serrure.

Rendons à ces coffrets une allure soignée. C'est un bon support pour un habillage de déco. Ces deux personnes me transmettent le nom et l'adresse de l'institution, un courrier explicatif m'amène à un rendez-vous dans le bureau du gestionnaire des infrastructures urbaines.

L'idée de vouloir apposer une déco faite à la main sur les faces des édifices semble séduire.

Un premier essai (coffret au bas de la rue de la Servette) est mené ; il séduit les personnes concernées. Trois autres coffrets me sont commandés pour continuer l'opération.

Dans la vie on a tous le droit de rêver, mais quand le rêve se réalise, ça devient très excitant... Peut-être que, dans le temps, l'opération du coffret décoré va se poursuivre ? J'ai inventé un nouveau truc ! Dans une discussion, on m'a rappelé être le « pionnier » de cette communication visuelle...

Par la suite, d'autres institutions ont fait appel à mes services, l'exercice continue à la satisfaction des gestionnaires et des citoyens. Quelques articles de presse confirment le bien-fondé de l'aventure.

À ce jour, il est presque devenu nécessaire de faire poser une déco sur les nouveaux coffrets à placer dans le terrain, non seulement on va de l'avant, mais en plus on ne peut plus aller en arrière!

La réalisation, parmi les premières encore sur le terrain, date de 2000: la cabine téléphonique impériale/anglaise initialement située à la rue de la Confédération dans le quartier des affaires, ensuite transférée route de Chêne.

Outre le fait de rester avec mes convictions de départ de proposer un travail réalisé artisanalement, je pense important de lier des thèmes de quartier où se trouve le coffret. J'apporte dans certains cas l'information par des textes relatifs à l'image et au contexte.

Pour le nouveau tracé du tram en 2004 reliant Cornavin au Bachet de Pesay (le terminus) quatre coffrets me sont commandés sur la plaine de Plainpalais (avenue Henry-Dunant).

Une radio TSF « oubliée » par un pucier, une parade des animaux du cirque, un manège de voitures tamponneuses, et le rappel d'un personnage important de l'histoire suisse seront les thèmes proposés à mes clients.

A ce jour, d'après mes calculs, j'ai couvert la surface de 550 m<sup>2</sup> de déco; on peut imaginer un mur de 10 m de haut sur 55 m de long.

### **Mon travail**

En terme de peinture, aucun support ne peut s'interdire un habillage. À l'eau, à l'huile, synthétique, cellulosique... J'ai choisi pour la réalisation de ces coffrets un travail en indirect ou tout se passe en atelier sur des fonds blancs adhésifs. La peinture utilisée est appelée « encre PVC ».

Le dossier de projets présenté, et accepté, le travail commence...

Je calibre la quantité sur mon rouleau adhésif de 126 cm de large et de 50 m de long, en fonction du besoin.



Agrandissement du motif au rétro-projecteur, remplissage aux encres PVC. Utilisation de film adhésif pour le masquage avant mise en couleur, les textes sont découpés au plotter dans le même film. Avant la pose sur place, un passage à la lamineuse d'un film anti-graffitis. Coupe des faces, côtés, avant, arrière... toujours en atelier.

Prêt à l'habillage, le coffret soigneusement nettoyé, la pose a lieu, débitage des ventilations, de la plaquette du coffret, et poignée de porte. Application au râcle, finition dans les bords, le lendemain repassage au râcle. Le travail est terminé...

### **Mes réalisations**

Une volonté générale s'est installée dans la ville et dans nos communes genevoises. Une grande institution genevoise a lancé en 2013 une action « séduction » à travers le canton en offrant l'habillage de 1 000 coffrets selon un catalogue de photos à choix relatifs aux lieux. Le projet étalé sur 5 ans a connu un véritable succès.

Ces habillages sont uniquement des impressions numériques sur vinyle ! L'opération terminée se poursuit quand même sur demande à l'unité de la part des communes, aussi de privés qui se trouvent avec un édicule sur leur chemin, devant leurs habitations.

Des collectifs graffeurs sont aussi appelés à faire valoir leurs qualités artistiques pour s'exprimer à leur tour. Tant mieux, ces artistes ont le droit de pouvoir montrer leurs talents.

### **Coffret Henry Dunant**

Il porte le numéro « 213 ».

Depuis la 101<sup>e</sup> cabine, je me suis mis à numéroter les réalisations.

Les signatures :

0 à 100 : « Michel atelier artistique »

101 à 199 : « Genève s'embellit »

200 à 213 et les prochaines : « Ici c'est Genève »

MICHEL FAVRE

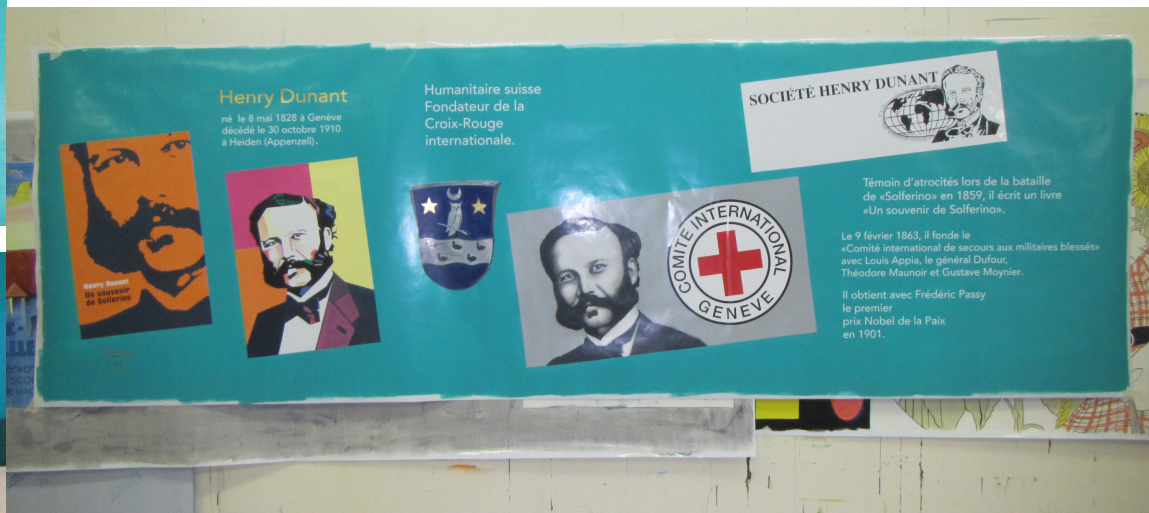
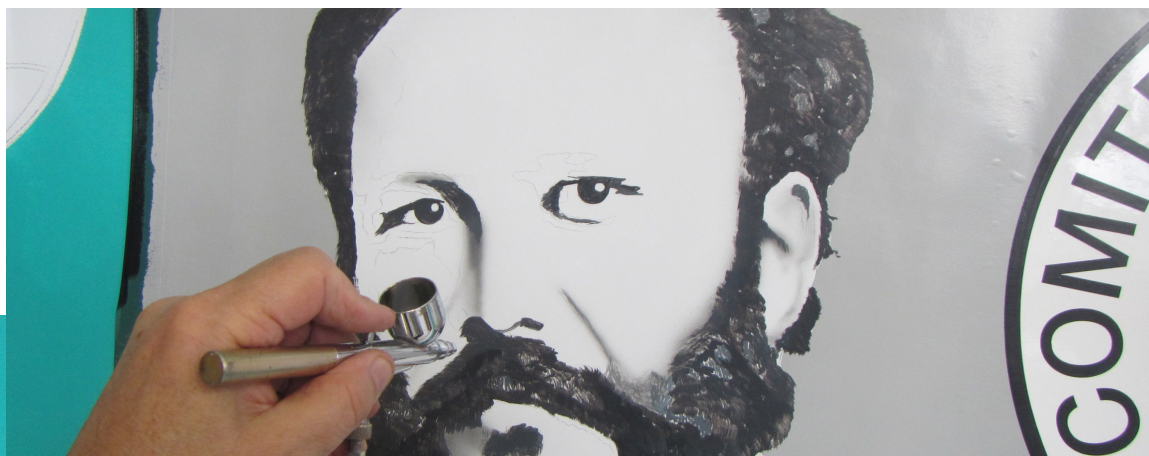
Parlons de la « 213 ». Je remplace le visuel (installé en 2004) d'Henry Dunant. Je garde la même thématique, une nouvelle présentation graphique avec l'approbation de la Société Henry Dunant.

Pour cette réalisation, je me suis permis de poser de la feuille d'or 18 carats !

Henry Dunant n'est pas n'importe quel coffret.

Que l'exercice dure et perdure...





Etapes de la confection de la toile du coffret  
La mixtion - Le retrait du masque de la feuille d'or  
Le portrait par aérographe - La toile terminée

&gt;&gt;

## HENRY DUNANT SUR UN BILLET SUISSE DE 50 FRANCS !

**P**our faire suite à la lettre d'informations n° 102 de décembre 2020, sur l'article de Peter Peys, notre ami Roger Durand, Président de la Société Henry Dunant à Genève, nous envoio son bulletin n° 20/2000 - 2002 concernant l'histoire de ce billet de 50 francs Suisse.

**D**urant la crise économique des années trente, le problème majeur pour une entreprise était de trouver des commandes afin d'occuper son personnel et surtout de pouvoir conserver les spécialistes en attendant des temps meilleurs. Dans le secteur de l'imprimerie, il en allait de même. Les commandes étaient rares et, lorsqu'il y en avait, elles étaient précédées de discussions souvent après concernant le prix à payer.

L'imprimerie de papiers-valeurs Orell Füssli, à Zurich, était logée à la même enseigne que les autres imprimeurs. A l'époque, elle travaillait aussi pour la Banque nationale suisse, à laquelle elle fournissait les coupures de 5 et 20 francs, alors que les billets de 50 francs jusqu'à 1 000 francs continuaient à être fournis par Waterlow & Sons, de Londres. Aussi, en 1934, se trouvant devant la perspective peu réjouissante de devoir licencier du personnel qualifié, Orell Füssli (ou OF) proposa à la BNS, de son propre chef, d'imprimer de nouveaux billets de 50 francs. Se souvenant des problèmes qu'avait soulevés en 1918 l'impression d'un billet de 100 francs partiellement en taille-douce - le fameux billet à l'effigie de Guillaume Tell, qui fut émis finalement dans une version offset - OF joignit à son offre une épreuve d'un billet pour bien montrer que les problèmes techniques étaient désormais maîtrisés.

OF n'avait préparé que l'avvers, précisant que l'élaboration d'un revers dans la tradition des autres billets, ou un paysage comme cela avait été le cas pour le billet de 100 francs "Tell", ne poserait pas de problème. On avait choisi, pour la vignette située en haut à droite, un portrait d'Henry Dunant âgé, d'après une photographie. La vignette est noire, alors que le cadre - assez lourd comme celui du billet de Waterlow - est vert, mais un peu plus clair. Le fond passe du rouge par le rose et le jaune au brun, du haut vers le bas et indique - en allemand seulement ! FUNFZIG FRANKEN en lignes ondulées alternées, avec des chiffres 50 entre les creux et les sommets de deux lignes successives.

D'ailleurs, plusieurs informations n'apparaissent qu'en allemand : "Gesetzgebungüber die Schweizerische Nationalbank", "Bern und Zürich, den 23. Nov. 1934", ainsi que les fonctions des trois signataires.

L'épreuve, plaisante bien que ne frappant pas par l'originalité de son aspect général, ne sut pas convaincre la direction générale de la BNS. Toutefois, ce qui pesait encore plus dans la décision était que le stock de billets en cours de cette valeur faciale était bien suffisant et qu'un nouveau tirage ne s'imposait pas dans l'immédiat. En effet, la dernière commande

datait de 1931 et la suivante ne se fera pas avant 1937. La réponse fut donc négative. Toutefois, la BNS était d'accord de faire imprimer, si OF se montrait compréhensif, des billets de 20 francs.

Deux ans plus tard, OF revint à la charge avec un projet modifié. Le cadre et les guilloches avaient été légèrement changés. Le cadre, aussi bien que le portrait de ce second projet, est en bleu foncé, sur un fond bleu clair dont la composition ressemble à celui du billet de 20 francs "Pestalozzi". La date est du 23 novembre 1936, la signature d'Alfred Sarasin ayant été remplacée par celle de Gustav Schaller et celle de Charles Schnyder von Wartensee par celle de Gottlieb Bachmann.

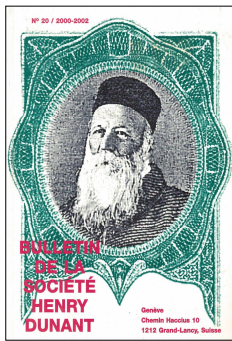
Cette fois encore, la réponse fut négative. On continua donc à voir sur les billets de 50 francs le portrait de Jeanne Cerani-Charles, par Hodler, jusqu'en juin 1957.

### Conclusion

Verrons-nous un jour encore Henry Dunant sur un billet suisse ou sur une coupure d'une émission future d'euros ? Seul l'avenir nous le dira.<sup>1</sup>

Urs GRAF ■

<sup>1</sup> Les reproductions des deux épreuves unificas illustrant cet article ont été mises aimablement à ma disposition par la BNS que je tiens à remercier encore.







A - Le vert dominait dans le projet de 1934.



B - Le bleu dominait dans le projet de 1936.

Dans la feuille d'informations n° 102 de décembre 2020, Notre ami Peter Peys de Belgique nous faisait savoir qui a découvert sur une vente aux enchères de la Maison Palombo à Genève, trois billets de 50 francs suisses de la BNS (Banque Nationale Suisse) à l'effigie d'Henry Dunant. **Sur le lot n° 673** : Epreuve uniface du recto de 50 francs (A) - 23 Nov. 1934 - Série 6U 012345, il c'est vendu 5 600 CHF.

**Sur le lot n° 671** : Paire d'épreuves photographiques unifaces du recto de 50 francs (C) à effigie d'Henry Dunant - 1<sup>er</sup> janvier 1931 n° 000000 - date 30.4.31 manuscrite à l'encre noire en haut à gauche sur les deux épreuves. Montées sur carton, probablement uniques, il c'est vendu 800 CHF.



C - Paire d'épreuves photographiques de 1931.

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...



Buste de Gustave Ador  
92 route du Grand-Lancy - 1212 Grand-Lancy

## *Comité de la Société Henry Dunant*

Roger Durand, *président*

Cécile Dunant Martinez, *vice-présidente*

Bella Adadzi, *trésorière*

Elizabeth Moynier, *secrétaire*

Valérie Lathion, *éditrice*

Stéphane Aubert, *chef de projet « siège de la Société »*

Natacha Durand

Flávio Borda D'Água

Bernard Dunant, *vice-président d'honneur*

## *Crédits des illustrations*

Couverture 1: Archives du CICR

Pages 33 et 34: Croix-Rouge française, Délégation territoriale du Val-de-Marne, Philippe Garcia-Marotta

Pages 48 et 58: Archives du CICR (DR)

Pages 60 et 61: Collections du MICR  
Photographies Chaponnière & Firmenich SA

Pages 68 et 69: Photographies de Michel Favre

Page 72: Photographie d'Elie Lathion

Couverture 4: Photographie de Michel Favre

## *Impressum*

Ce numéro a été conçu par Roger Durand et Valérie Lathion.

Il a été édité par Valérie Lathion.

Il a été imprimé par *Trajets*, 15 avenue Henri-Dunant, 1205 Genève.

uisse  
la

SOCIÉTÉ HENRY DUNANT



Témoign d'atrocités lors de la bataille de «Solferino» en 1859, il écrit un livre «Un souvenir de Solferino».

Le 9 février 1863, il fonde le «Comité international de secours aux militaires blessés» avec Louis Appia, le général Dufour, Théodore Maunoir et Gustave Moynier.

Il obtient avec Frédéric Passy le premier prix Nobel de la Paix en 1901.



Nouveau coffret électrique « Henry Dunant »  
sis sur la plaine de Plainpalais  
avenue Henry-Dunant – 1205 Genève  
Partie droite de la toile réalisée par Michel Favre

Genève, le 28 août 2021  
© Société Henry Dunant  
route du Grand-Lancy 92  
1212 Grand-Lancy - Suisse  
president@shd.ch  
www.shd.ch  
isbn 2-978-88163-118-5

